



Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 mai 2009

- QUESTIONS ORALES P.4
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
1 - ZAC Seguin - Rives de Seine - Travaux d'aménagement
de la voirie de la phase 2 soumis à enquête préalable au
titre des articles L 123-1 à L 123-16 du Code de
l'Environnement - Déclaration de projet. P.9
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
2 - Restaurant municipal – Autorisation donnée au maire
pour signer des avenants aux conventions tripartites
conclues pour autoriser l'accès du restaurant aux organis-
mes extérieurs. P.10
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
3 - Mise à disposition d'une plateforme électronique pour la
mise en ligne des marchés publics de la Ville – Autorisation
donnée au Maire pour signer un avenant de prolongation du
marché. P.11
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
4 - Personnel communal – Transformation de postes –
Renouvellement de contrats – Régime indemnitaire –
Mesures diverses. P.11
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
5 - Opérations de bâtiments – Travaux concernant les sani-
taires dans différents bâtiments scolaires - Marché à procé-
dure adaptée comportant 3 lots - Autorisation. P.13
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
6 - Marché d'entretien, maintenance, dépannages, mise en
conformité et rénovation des appareils élévateurs – Avenant
n°1 – Autorisation. P.13
- COMMISSION DES FINANCES
7 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention
de partenariat avec Dexia-Crédit Local. P.14
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
8 - Fonds Interministériel de la Prévention de la
Délinquance – Convention d'attribution de subvention –
Autorisation de signature. P.16
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSIONS DES FINANCES
9 - Organisation et mise en œuvre de séjours de vacances
et de classes de découvertes pour les enfants de 4 ans ? à
17 ans – Autorisation donnée au Maire pour signer le
marché. P.18
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSIONS DES FINANCES
10 - Accueil de jour pour les sans-abris - Convention tripar-
tite Ville, CCAS et l'association Le Rameau – Autorisation
donnée au Maire pour signer la convention. P.20
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
11 - Environnement et développement durable – Signature
de la convention des Maires – Demande de subventions.
P.21
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSIONS DES FINANCES
12 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à
l'Association Sportive du Collège Jean RENOIR. P.22
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
13 - Transfert de voiries départementales - Classement dans
le domaine public routier communal – Autorisation donnée
au Maire de signer la convention fixant les modalités finan-
cières du transfert de gestion. P.23
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES
14 - Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en
Ile-de-France (SIGEIF) - Adhésion des communes du
Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine Saint-Denis).P.25
- 15 - Motion relative à l'attitude d'EDF concernant le finan-
cement par le fonds de partenariat du SIPPAREC des sub-
ventions apportées aux villes adhérentes ou aux commu-
nautés d'agglomération dont elles sont membres par le
Syndicat en matière d'éclairage public. P.25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSIONS DES FINANCES

16 - Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Les petites têtes de l'art - Convention d'objectifs entre la Ville et le centre d'information sur le droit de la famille et des femmes des Hauts-de-Seine (CIDFF) - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. P.26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSIONS DES FINANCES

17 - Procédures de délégation de service public pour des équipements de petite enfance – Autorisation donnée au Maire d'engager les consultations. P.27

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSIONS DES FINANCES

18 - Réservation de places multi-accueil dans des structures privées de petite enfance – Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés correspondants. P.34

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

19 - Commission Locale d'Information du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses – Désignation d'un représentant de la Ville. P.35

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

20 - Musées municipaux – Convention de partenariat avec la société Akouna pour l'exposition consacrée à Brigitte Bardot – Approbation et autorisation. P.35

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

21 - Révision des tarifs du Carré Belle Feuille et du Théâtre de l'Ouest Parisien - Dispositifs Tick'art Ile-de-France et Chèque Culture - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes avec la S.A. Chèque-Lire. P.40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

22 - Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur de jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans. P.41

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

23 - ZAC Seguin Rives de Seine – Restructuration du quartier du Pont de Sèvres - Convention ANRU – Autorisation donnée au maire pour signer l'avenant lié au Plan de Relance. P.42

24 - Protection de la biodiversité et mise en refuge LPO excellence de deux espaces verts – Communication. P.45

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSIONS DES FINANCES

25 - Evolution, assistance et maintenance du logiciel Maélys – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché. P.46

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

11 JUIN À 19 HEURES.

L'an deux mille neuf à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante quatre sous la présidence de Monsieur Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 30 avril 2009.

Le Premier Maire-Adjoint ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :44

M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPILLON, Mmes KAMATARI, DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Melle SICARD, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, Mmes BAUCHE, KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 8

M. BAGUET qui a donné procuration à Mme BELLIARD
M. BACCHETTA qui a donné procuration à M. MORAND
M. BARBOT qui a donné procuration à M. SOLERE
M. DENIZIOT qui a donné procuration à M. GARDILLOU
M. COHEN qui a donné procuration à Melle CARDETAS
M. VINCENT qui a donné procuration à M. FOURCADE
M. ASKINAZI qui a donné procuration à Mme KLEIN
M. FUSINA qui a donné procuration à Mme VOUETTE

Arrivée de M. Philippe TELLINI, à dix neuf heures quinze (lors de la lecture des questions orales) ; Arrivée de Mme Sandy VETILLART, à dix neuf heures vingt cinq (lors de la lecture des questions orales) ; Arrivée de Mme Dorothee PINEAU à dix neuf heures trente cinq (lors de la lecture des questions orales) ; Arrivée de M. Michel AMAR, à vingt heures (avant le vote du point n° 6) ; Arrivée de M. Pierre DENIZIOT, à vingt heures cinquante (avant le vote du point n° 13) ; Arrivée de M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, à vingt et une heures quinze (avant le vote du point n° 17).

A vingt heures, M. MORAND a donné procuration à Mme ROUGNON (avant le vote du point n° 5) ; A vingt

heures, M. BACCHETTA a donné procuration à M. GALLANT (avant le vote du point n° 5).

Départ de Mme Dorothee PINEAU à vingt deux heures vingt (avant le vote du point n° 21).

Melle Christine LAVARDE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Monsieur le Maire,

Comme nous le savons tous, la crise financière amorcée au deuxième semestre 2008 s'est mue en 2009 en crise économique grave engendrant une augmentation sensible du nombre de chômeurs (plus 90 500 au plan national pour le mois de janvier) et cela continue. De nombreux experts prévoient une augmentation continue et régulière tout au long de l'année du nombre de demandeurs d'emploi.

Forte de ses 110 000 habitants, il est très probable que notre Ville contribue à cette augmentation notamment par le nombre de jeunes, de seniors et de cadres en recherche d'emploi.

Face à cette recrudescence, quels sont les moyens supplémentaires dont notre Ville se dotera en termes de ressources et d'outils pour accompagner au mieux nos concitoyens dans leurs recherches et démarches, et concourir ainsi, à notre niveau, à la lutte contre le chômage ?

REPONSE DE MONSIEUR JEHAN COQUEBERT DE NEUVILLE A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Mon cher Collègue,

Voici plusieurs mois déjà que la ville de Boulogne-Billancourt réfléchit avec différentes structures partenaires aux moyens d'accompagner au mieux les Boulonnais, demandeurs d'emploi ou chefs d'entreprise en cette période de crise économique grave.

En effet, si le système administratif et social français tient lieu d'amortisseur permettant une récession à retardement, le phénomène n'en est pas moins massif et très préoccupant comme l'indiquent toutes les prévisions au plan national.

La population de Boulogne-Billancourt est généralement "favorisée" en termes d'emploi avec un chômage d'environ 2 points de moins que le chômage national. Les 81 067 emplois salariés privés dénombrés en 2007 dans notre ville témoignent de cette situation (les données 2008 fiables ne sont pas encore connues).

Il n'en demeure pas moins que sur notre territoire également le chômage augmente. Le nouveau pôle emploi a

en ce moment des difficultés pour transmettre des données actualisées. Mais le taux de chômage qui était de 5.1% à Boulogne en juin 2008 s'établissait déjà à 5.8% au mois de décembre. Une double réponse est proposée.

L'une est directement initiée par le Député-Maire, il s'agit de "Boulogne-Billancourt aime ses entreprises". L'autre est développée par la Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine à la demande de la collectivité territoriale.

Tout d'abord le Député-Maire a adressé à plusieurs milliers d'entreprises du territoire une information précise sur les opportunités dont elles peuvent bénéficier dans le cadre du Plan national de relance. Ceci couplé avec une réunion d'information co-organisée avec la CGPME a permis de s'assurer que les entreprises étaient à-même de maîtriser les différents dispositifs qui pouvaient les aider à maintenir leur activité économique et donc l'emploi.

La Ville a par ailleurs adressé à plus de 1 500 entreprises boulonnaises un questionnaire dont la vocation est triple :

- mieux connaître leurs appréciations des infrastructures locales (transports, restaurants interentreprises, écoles ...)
- mieux percevoir leurs relations avec les partenaires locaux, y compris les services de la mairie;
- recueillir leurs suggestions d'améliorations, une entreprise qui vit bien dans sa ville étant une entreprise qui emploie. Le taux de retour de ce questionnaire lancé voici 2 semaines est déjà de 6%.

Courant juin, le Député-Maire conviera les entreprises concernées à une réunion de restitution de l'exploitation de ce questionnaire afin également de faciliter l'activation des réseaux interentreprises.

Par ailleurs, conformément au Plan national de Cohésion Sociale de 2005, et afin de compléter localement les dispositifs de Pôle Emploi, la ville et la Communauté d'agglomération ont, entre autres, confié à la Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine (MDEE) la mission de mettre en œuvre des réponses territoriales aux problématiques d'emploi des adultes (les jeunes jusqu'à 25 ans étant suivis par une autre association, la Mission Locale du Val de Seine).

Dans le cadre de ce maillage territorial, nous avons demandé à la MDEE de construire une offre de service élargie pour tenir compte de la nouvelle situation économique et des besoins des Boulonnais.

Je donnerai un exemple précis. Le dernier Bureau de l'association que je co-préside a approuvé la mise en œuvre d'un Plan Seniors, innovant et de nature à contribuer au retour à l'emploi de Boulonnais. Pourquoi les seniors pourriez-vous nous demander, et bien tout d'abord en raison du fait qu'aujourd'hui dans l'entreprise, souvent et malheureusement, on est senior dès 45 ans.

Ensuite parce que dans le Val de Seine, 18.4 % des demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans (source ANPE déc. 2008, soit 695 personnes) et qu'au sein même de la MDEE, 34.4 % des personnes reçues par le service mobilité emploi ont plus de 45 ans.

Ce plan qui va être effectivement mis en œuvre dans les semaines qui viennent, permettra à la fois d'intervenir auprès des plus de 45 ans afin d'optimiser leur deuxième partie de carrière mais aussi de sensibiliser les entreprises sur la discrimination dont sont victimes les seniors.

Ce plan proposera au candidat d'adhérer à une ou plusieurs des actions suivantes : des remises à niveau en informatique ou en anglais - des réunions ciblées sur les mesures d'aide à l'emploi, la création d'entreprise ou le statut d'auto-entrepreneur - un Club des plus de 45 - des ateliers (stratégie, outils de communication, comment développer son réseau, valoriser son image professionnelle) - des simulations vidéo d'un entretien d'embauche ...

La MDEE va également chercher à mettre en œuvre une action en faveur des emplois de proximité (mise en relation candidats/particuliers).

En parallèle, un accompagnement des entreprises sera proposé en vue d'élaborer un guide "des bonnes pratiques", notamment sur la partie recrutement.

Au delà de cet exemple, et dans l'attente du nouveau cahier des charges national des Maisons de l'Emploi, la MDEE propose un accompagnement individualisé aux personnes en recherche d'emploi, comprenant selon les besoins des personnes, des conseils sur les techniques de recherche d'emploi, un suivi régulier des démarches engagées, des mises en relation directes avec des entreprises, des conseils en matière de parcours de formation ainsi que des ateliers de groupe sur divers thèmes en complément de ceux proposés par Pôle emploi.

L'association développe également son action en matière d'insertion professionnelle en co-organisant entre autres de nouveaux chantiers d'insertion, en proposant des outils aux tuteurs des entreprises ou en apportant une expertise quant aux clauses d'insertion dans les marchés publics. Par ailleurs, la MDEE collabore avec les services du Département à la mise en œuvre du RSA.

Bien entendu, un accès aux outils informatiques (Internet, messagerie ...), des conseils techniques, ainsi qu'un espace documentaire sont toujours proposés par la MDEE via l'espace Cyber-base emploi qui a enregistré 25.000 entrées en 2008.

Comme vous le voyez, la Ville de Boulogne-Billancourt s'investit fortement au service de l'emploi local.

QUESTION ORALE DE MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,

Ma question portera sur la démocratie de proximité, conseils et rencontres de quartiers.

S'agissant des conseils de quartier, un certain nombre de conseillers nous font savoir que le fonctionnement de ces derniers pose problème.

- L'ordre du jour des réunions reste imposé par la Mairie et ils ne peuvent avoir aucune initiative. Ils ont l'impression de servir de caution à des décisions déjà prises, souvent pour des raisons techniques ou de marchés extérieurs existants sur lesquels ils n'ont pas de compétence.

- Les fiches remplies pour poser des questions restent trop souvent sans réponse ni même un accusé de réception.

S'agissant des rencontres de quartier, nous avons reçu des retours mitigés. Elles n'ont pas d'ordre du jour, et les conseillers de quartier estiment ne pas avoir les moyens de prévenir correctement la population (les affichettes paraissent insuffisantes pour ceux qui ne circulent pas beaucoup ou ne regardent pas les panneaux).

Ces rencontres permettent aux Boulonnais présents de s'informer individuellement auprès des conseillers de quartier, élus et services présents. Il s'agit finalement d'opérations assez similaires à celles des stands sur les marchés. Par contre, ces rencontres ne permettent pas de débat public, avec séances de questions/réponses autour des sujets intéressant les habitants. Ceci constitue de toute évidence un manque.

Monsieur le Maire, nous vous demandons donc comment vous comptez améliorer le fonctionnement des conseils de quartier et si vous allez renouer avec la tradition des réunions de quartier plus classiques, en complément des rencontres de quartier.

REPONSE DE MADAME MARIE-LAURE GODIN A LA QUESTION POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN.

Chère collègue,

Comme cela est inscrit dans la délibération du 15 mai 2008 sur la démocratie de proximité et les modalités de fonctionnement des Conseils de quartiers, ceux-ci ont pour objet de favoriser le dialogue entre la municipalité et les Boulonnais.

Ils constituent des instances privilégiées de concertation dans tous les domaines relevant de la gestion du cadre de vie et de l'animation des quartiers : propreté, environnement, espaces verts, signalétique, voirie, sécurité de l'espace public, équipements socioculturels et sportifs de proximité...

Organe de consultation, le conseil de quartier peut être consulté par le Maire sur les projets d'aménagements généraux ou d'équipements publics concernant le quartier ou la ville. Comme cela a été le cas, dans un délai court,

pour l'implantation des stations Vélib' ou sur les conséquences de l'implantation des terrasses commerciales.

Le Conseil de quartier exerce par ailleurs un rôle privilégié dans la mise en œuvre des réflexions sur l'avenir du quartier et peut saisir le Maire, par l'intermédiaire des élus territoriaux, de toute proposition concernant le quartier.

Contrairement à ce que suggère l'énoncé de votre question, l'ordre du jour des réunions n'est pas "imposé" mais résulte de l'actualité du quartier ou des échanges entre les élus et les conseillers de quartier.

Si les ordres du jour sont de la responsabilité des élus territoriaux, ce qui est conforme à l'application de la charte du fonctionnement des Conseils de quartier, nous n'avons pas eu connaissance de refus d'aborder des problèmes qui relèveraient de la compétence des Conseils de quartier.

Dans le cas contraire, il conviendrait de le signaler au Maire ou à mon collègue Vittorio Bacchetta.

En tout état de cause, je peux vous assurer, que les thèmes abordés sont variés même si la gestion de notre espace public représente la majeure partie des questions soulevées tant par les conseillers que par les boulonnais lors des rencontres de quartiers ou des opérations marchés.

Nous pouvons d'ailleurs l'estimer à 80 % des signalements relevés en une année lors des opérations de proximité.

Si tous les signalements n'ont pas encore reçu de réponses c'est aussi que nous devons adapter les moyens mis à disposition de certains services municipaux ou communautaires. Notre objectif est bien que chaque requête soit suivie d'un accusé réception, d'une traçabilité du traitement et d'une réponse sur le fond, appropriée. Pour votre information je tiens à signaler qu'à ce jour que 2800 signalements ont été reçus et que 2100 ont été traités. Chaque jour, nous progressons, nous avons encore besoin de temps...

Vous suggérez, pour les prochaines rencontres de quartier, d'améliorer l'annonce auprès de la population. Je suis heureuse de vous informer que nous soutenons votre suggestion et que c'est également le souhait du Maire. Je peux donc, sur ce point, vous assurer que nous allons faire des efforts.

La Direction de la Vie des Quartiers qui a rencontré des difficultés avec le prestataire chargé de la distribution des documents, doit formuler de nouvelles propositions. Mon collègue Vittorio Bacchetta, en charge de ce secteur, m'a d'ailleurs chargée de vous dire qu'il se tenait à votre disposition pour étudier vos éventuelles suggestions en ce domaine.

S'agissant de la forme, les anciens conseillers de quartier avaient déjà souhaité cette évolution. Les réunions publiques ne sont cependant pas condamnées par principe. Lorsque cela s'avère utile, nous en organisons. Récemment, le quartier Vaillant - Marcel Sembat en a organisé une pour présenter le projet de la synagogue...

Les rencontres ont un autre objectif. Elles visent à favoriser une plus grande proximité entre les Boulonnais, leurs services municipaux et leurs conseillers de quartier.

De la réunion plénière des conseillers de quartier, qui s'est tenue le 2 avril, il est ressorti que cette proximité a été plutôt bien accueillie par les conseillers et par une majorité de participants.

Parallèlement, le bilan organisé avec les agents de la Ville a mis globalement en évidence l'intérêt pour eux d'expliquer, aux Boulonnais intéressés, les actions en cours ou envisagées. Inversement des Boulonnais ont pu expliquer aux services et conseillers de quartiers les problèmes ou autres nuisances, auxquels ils sont confrontés sans attendre les questions diverses qui clôturaient les anciennes réunions de quartiers.

Il semble que le développement de ces rapports directs puisse enrichir le dialogue entre les élus, l'administration et les citoyens. Nous pouvons tous nous en féliciter et nous restons ouverts à toutes les bonnes idées pour en améliorer l'efficacité.

QUESTION ORALE POSEE PAR MME BILLARD

Monsieur le Maire,

L'inauguration du Vélib' à Boulogne-Billancourt le 31 mars dernier a mis en avant le formidable potentiel de ce mode de transport. Les Boulonnais ont immédiatement adopté ce système, et des vélos de plus en plus nombreux circulent désormais dans la Ville.

Or, les infrastructures dédiées actuelles sont très fragmentaires, les zones 30 discontinues, et les schémas et études diverses tardent à se concrétiser. Comment Boulogne-Billancourt compte-t-elle rattraper son retard ?

REPONSE DE MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME NATHALIE BILLARD

Ma chère collègue,

Comme vous l'avez constaté, l'arrivée du système Vélib' va accélérer la tendance déjà constatée à l'augmentation de l'usage du vélo, et induira de nouveaux comportements. La présence d'un nombre accru de vélos sur la voirie modifie en effet la répartition de l'usage de l'espace public, à laquelle les autres utilisateurs, piétons, 2 roues motorisés, automobilistes, doivent s'habituer.

S'il faut évidemment rappeler à tous la nécessité première du respect du code de la route, il convient par ailleurs d'assurer par la gestion de l'espace public de bonnes conditions de circulation et de sécurité. Une demande forte de l'ensemble des Boulonnais est la réalisation d'aménagements adaptés et sécurisés.

Il est délicat d'assurer un partage de la voirie harmonieux, à cause des fortes contraintes qui pèsent sur cet espace public souvent saturé et de faible largeur de voies. Afin de garantir à chacun un maximum de sécurité, il est nécessaire d'éviter les possibles conflits entre des différents utilisateurs de la voirie et de traiter les situations dangereuses, potentiellement accidentogènes.

A la demande du Député-Maire, un rapport a été présenté par les services. Il propose un schéma en 2 temps, avec une phase prioritaire qui concernerait :

- les traversées des ponts (Pont-de-Sèvres, Pont de Saint-Cloud, Pont d'Issy) par le Conseil général dans le cadre de son plan vélo ;
- la création de 4 itinéraires structurants et continus, 2 Nord-Sud et 2 Est-Ouest, d'un linéaire total de 10 km ;
- la mise en œuvre progressive de zones 30.

En parallèle, le partenariat avec le Conseil général se poursuivra pour la mise en œuvre du "Plan Vélo 92", financé à hauteur de 3 Millions d'Euros par an, sur :

- les traversées de routes départementales qui assureront la continuité de nos itinéraires,
- la traversée des ponts et le traitement des têtes de ponts,
- l'insertion des vélos sur les routes départementales, intégrée éventuellement à d'autres aménagements ou qualifications,
- les implantations du dispositif d'abris à vélos "Vel'abri" près des lieux de vie et de transport.

L'urgence est d'aujourd'hui d'engager au plus vite la concertation et les études opérationnelles, afin de réaliser en 2 ou 3 ans l'ossature de notre réseau cyclable, estimé pour cette première phase entre 1 et 1,5M€, subventionnés entre 40 et 50%. En conséquence, la communauté d'agglomération va très prochainement solliciter des subventions, notamment auprès du Conseil régional.

Une concertation va être ouverte, et un groupe de travail constitué avec élus, conseillers de quartier et du CESL, les associations concernées, afin de compléter ce schéma prioritaire, dans le cadre élargi de la future communauté d'agglomération, et d'aboutir rapidement à un réseau structuré à l'échelle de cette intercommunalité.

Concernant l'aménagement des trois dernières stations du Vélib, les travaux d'aménagement de voirie et concertations préalables étant réalisés, les installations vont pouvoir commencer.

A ce jour, 1 275 Boulonnais sont abonnés pour la longue durée.

QUESTION ORALE DE MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier du Pont de Sèvres, Paris Habitat a fait connaître à l'ensemble des locataires de la place Haute le montant prévisionnel des augmentations de loyers qui seront appliquées à l'issue de la rénovation intérieure et extérieure des logements. Il en ressort une hausse moyenne des loyers de 18,9% pour les HLM et 13,4% pour les ILN.

Dans un contexte de crise économique sévère, la perspective d'une augmentation de cette importance et à durée illimitée des loyers génère inquiétude et colère parmi les locataires du Pont de Sèvres. Le manque de transparence de Paris Habitat quant aux raisons justifiant une telle hausse laisse de plus penser que ce sont les locataires qui, au final, supporteront l'intégralité des coûts de la rénovation.

Cette rénovation est attendue par tous les locataires depuis fort longtemps mais pas à n'importe quelles conditions. C'est pourquoi la majorité des associations de locataires du quartier a jugé inacceptables ces augmentations de loyers et craint que les locataires ne valident pas le projet lors de la consultation prévue le 24 juin prochain.

Le Pont de Sèvres concentre à lui seul plus d'un tiers des logements sociaux de la Ville. Plus de 30% des locataires connaissent déjà un taux d'effort locatif supérieur au seuil raisonnablement admis de 33%. Qu'advient-il des locataires qui ne pourront faire face à leurs nouveaux loyers ?

Le Collectif des habitants du Pont de Sèvres s'est récemment constitué afin d'interpeller Paris Habitat mais aussi les élus de notre Ville et du Conseil général des Hauts-de-Seine sur l'urgence nécessitant de renégocier les augmentations de loyers.

Ce collectif m'a chargé de vous remettre les premières pétitions qu'ils ont recueillies auprès des locataires. Je me fais le relais de leur préoccupation en vous demandant, Monsieur le Maire, de nous faire connaître votre avis sur cette question ainsi que les démarches que vous envisagez d'entreprendre auprès de Paris Habitat.

REPONSE DE MADEMOISELLE SYLVIE ROUGNON A LA QUESTION POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Ma chère collègue,

La mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier du Pont de Sèvres est désormais engagée : suite à la signature d'accords avec la copropriété des bureaux, la RATP, le STIF et Paris Habitat, les travaux de la Montée vont démarquer cet été (nous aurons bientôt l'occasion d'en présenter le détail aux habitants du quartier lors d'une prochaine réunion

publique). Paris Habitat a de son côté engagé le projet de rénovation des immeubles de la place Haute.

Ce dernier projet est ambitieux, car outre une rénovation intérieure des logements (mise aux normes électriques, réfection des pièces humides), il prévoit une rénovation complète des façades, qui va notamment permettre une importante amélioration des performances énergétiques des bâtiments et donc du confort de vie à l'intérieur des logements. Le coût de rénovation est de 39 400 € par logement ; c'est un coût élevé, induit par les caractéristiques constructives du bâtiment, mais il peut difficilement être réduit si l'on veut maintenir la qualité du projet.

Les subventions prévues par la convention ANRU couvrent environ 25 % du coût de rénovation des HLM de la place Haute, mais sont malheureusement négligeables pour les ILN qui ne sont pas conventionnés. Le coût d'investissement pour les HLM sera supporté à hauteur de 35% par les locataires, de 35% pour Paris Habitat, les 30% restant étant financés par les subventions (ANRU, CRIF...). Il sera pour les ILN supporté à hauteur de 49% pour les locataires, 49% pour Paris Habitat, et les 2% restant étant financés par les subventions. Il n'est donc pas question que les locataires supportent l'intégralité du prix de cette rénovation.

Toutefois, l'équipe municipale a conscience que les hypothèses présentées par Paris Habitat représentent un effort important pour les locataires. Le Député-Maire et moi-même avons expressément demandé à Paris Habitat de faire un effort pour diminuer l'impact de ces hausses de loyers et prendre en compte les demandes des locataires.

Paris Habitat a organisé plusieurs ateliers thématiques sur des sujets précis liés à la réhabilitation et qui ont été l'occasion pour les locataires de mieux comprendre le projet et de donner leur point de vue. Le bailleur doit par ailleurs avoir cette semaine le résultat complet de l'enquête sociale qui a permis de rencontrer de façon individuelle les locataires. Sur la base de ces éléments, le Député-Maire recevra notamment les bureaux des associations le samedi 9 mai au matin pour préparer un rendez-vous avec Paris Habitat et évoquer les difficultés légitimement soulevées. Le Député-Maire et moi-même sommes par ailleurs en relation avec la direction de Paris Habitat, que nous ne manquerons pas d'interroger à nouveau lors du comité de pilotage ANRU du mardi 12 mai, en présence de l'ensemble des partenaires et financeurs du projet de rénovation du quartier du Pont-de-Sèvres. Je pense, avec optimisme, que des évolutions vont pouvoir être proposées aux locataires.

J'incite également les locataires à se rendre aux éventuels ateliers thématiques complémentaires qui pourraient avoir lieu ainsi qu'aux permanences organisées dans le logement témoin. C'est en effet pour chacun l'occasion de s'exprimer, de poser des questions et d'avoir des réponses à ses propres préoccupations.

Je peux dans tous les cas vous confirmer mon soutien : il est essentiel pour les locataires de la place Haute et pour le projet de rénovation du quartier que les logements de la place Haute puissent être réhabilités, mais cela doit se faire dans des conditions acceptables par l'ensemble des parties concernées. Le Député-Maire et moi-même nous sommes impliqués dans ce projet et veillons avec une grande attention à son évolution.

QUESTION ORALE POSEE PAR MME ISAURE DE BEAUVAL

Monsieur le Maire,

Le mercredi 29 avril dernier, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le Président de la République, Nicolas Sarkozy a présenté son projet pour le Grand Paris. A travers le travail de dix équipes d'architectes et d'urbanistes, parmi les plus grands du monde, il a voulu dégager dix regards sur le Grand Paris et dessiner surtout l'avenir de notre grande Métropole. Quelle place tient notre Ville dans ce Grand Paris au regard du projet important que nous avons proposé aux Boulonnaises et aux Boulonnais ?

REPONSE DE MONSIEUR THIERRY SOLERE, MAIRE-ADJOINT, A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME ISAURE DE BEAUVAL

Mes chers collègues,

Le discours du président de la République sur le Grand Paris et les arbitrages qu'il annonce sont très importants bien sûr au niveau national, très importants pour la région capitale, mais également pour notre future agglomération et notre ville.

En effet, Nicolas Sarkozy a officiellement validé deux projets majeurs pour notre ville : le devenir culturel de l'Île Seguin et la desserte en transport en commun du Trapèze et du Sud de la ville.

L'Île Seguin se trouve désormais au cœur d'une nouvelle géographie culturelle, et consacrée comme un des lieux majeurs culturels du Grand Paris. Élément central du nouvel espace culturel au côté du Grand Louvre ou du Grand Palais, l'Île Seguin est placée par le président de la République en tête des projets qui structurent le Grand Paris de la Culture. En dédiant l'Île Seguin à "tous les arts", il a consacré totalement le projet de notre équipe municipale. Nous ne pouvons que nous féliciter du soutien et de l'engagement du Président de la République pour notre projet.

Contrairement à ce que certains espéraient, notre projet culturel pour l'Île Seguin reçoit là le meilleur des satisfecit.

A la suite de nombreuses réunions au plus haut niveau, précédant ce discours, notre projet culturel pour l'Île Seguin a été validé par la présidence de la République, Matignon, le ministère de la Culture et le Conseil général

des Hauts-de-Seine. Tous, sans exception, soutiennent notre programme pour l'Île et son calendrier.

Je vous rappelle que le Conseil général travaille actuellement au programme du grand équipement musical de la pointe Aval, et l'Agence pour la Vallée de la Culture avec l'association du Palais de Tokyo, élabore le programme dédié à l'Art Contemporain sur la Pointe Amont. Ces deux réflexions seront terminées avant l'été.

Dans son discours, le Président de la République, a aussi rappelé que l'Île Seguin sera elle-même un "monument" consacrant ainsi sa grandeur et sa place emblématique au cœur de la Vallée de la Culture, chère au département des Hauts de Seine et à son Président. Île d'exception, Île de tous les arts, Île vivante, ouverte à tous et au rayonnement international. Nous serons aidés pour cela par un architecte-coordonnateur de grand talent, qui sera choisi dans le courant du mois de juin.

Pour la première fois depuis 17 ans la programmation culturelle de l'Île Seguin entre enfin dans une phase active et concrète.

Parallèlement, comme vous le savez tous, la desserte du sud de notre Ville par un transport en commun est aussi un projet majeur. Comme le souligne le Président de la République, "la politique du transport et la politique d'aménagement doivent former une seule et même politique".

Dans le droit fil de ce constat, Nicolas Sarkozy a validé le tracé du nouveau réseau de transport du Grand Paris. Il a souhaité, il a voulu personnellement, que le nouveau métro automatique desserve le Val de Seine.

Après de très nombreuses réunions et rencontres - notamment avec le secrétaire d'Etat chargé des Transports ou le Président de la RATP - nous avons fait avancé le projet de rocade métro. Notre intercommunalité bénéficiera de ce nouveau métro la reliant à la Défense ou à Orly et la consacrant ainsi comme un pôle économique et culturel majeur.

Voilà, mes chers Collègues, je suis heureux de pouvoir vous donner ces dernières informations. Avec celles-ci, Boulogne-Billancourt change d'époque et se repositionne comme la première ville d'Île-de-France après Paris.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME ROSALINE LAUREAU

Monsieur le Maire,

Je vous remercie d'avoir accepté ma question, malgré la remise tardive de celle-ci.

La précédente municipalité a programmé le groupe scolaire Maître Jacques représentant à peu près 15 millions

d'euros et un jardin public, un gymnase, un centre de loisirs ainsi qu'un club senior pour également 15 millions d'euros.

Je voudrais savoir si ce programme est respecté dans ses prix et dans ses délais et maintenu dans son intégralité ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN A LA QUESTION POSEE PAR MADAME ROSALINE LAUREAU

Ma chère collègue,

Les travaux de l'opération Maître Jacques ont démarré en novembre 2007. L'opération comprend un groupe scolaire élémentaire de 10 classes incluant un volume dédié à la restauration surplombant un square de 1 700 m² environ lui-même, permettant la desserte de l'école à partir de la route de la Reine. Un centre de loisirs autonome et associé à l'école sera également livré pour la prochaine rentrée scolaire tout comme le gymnase enterré sous la cour d'école ayant 7 m de hauteur sous poutre. Ce gymnase sera ouvert aux associations en dehors des heures scolaires.

Par contre, l'équipe municipale précédente avait par délibération du 7 février 2008 approuvé la réalisation d'un club senior sur l'emprise du 26 bis villa Marie Justine acquise par exercice du droit de préemption.

Nous avons fait le choix d'y transférer la permanence de quartier n°6 actuellement située juste en face et pour laquelle la Ville paie un loyer de 55 400 € par an charges comprises.

Ce choix se trouve conforté par le fait qu'aucune restauration n'y avait été prévue, ce qui ne permettait pas de répondre aux attentes habituelles de ceux ou celles qui fréquentent les clubs Seniors.

A ce jour le bilan prévisionnel de l'ensemble de l'opération, toutes dépenses confondues et toutes taxes comprises, est de 30 175 000 €. Comme je l'ai souligné maintes fois devant le Conseil municipal, ce projet a connu des dérives financières.

Je rappellerai que nous avons dû abonder en urgence par décision modificative budgétaire les crédits de paiement d'un montant de 2 300 000 € en juin 2008 pour assurer les besoins réels du financement de l'opération. En l'état actuel, le bilan prévisionnel ne bouge plus.

1 - ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DE LA PHASE 2 SOUMIS A ENQUETE PREALABLE AU TITRE DES ARTICLES L 123-1 A L 123-16 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT - DECLARATION DE PROJET.

Rapporteur : M. Solère

On vous propose de déclarer d'intérêt général le projet de réalisation de la deuxième tranche des travaux d'infrastructures publiques sur la ZAC Seguin-Rives de Seine. Une convention publique d'aménagement lie la ville de Boulogne-Billancourt et la SAEM Val de Seine concernant les aménagements sur la ZAC. La première phase avait été réalisée.

La deuxième phase a donné lieu à une large concertation. Cette concertation a permis un nombre assez peu élevé d'observations. Cinq ont été inscrites au registre lors de l'enquête publique. Un courrier a été annexé. Le commissaire enquêteur a donc validé que les dispositions du projet figurant dans le dossier soumis à enquête sont bien en cohérence avec les objectifs assignés.

Mes chers collègues, nous vous proposons la déclaration d'intérêt général de cette opération de la deuxième tranche de travaux d'infrastructures publiques sur la ZAC.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Mes chers collègues, le groupe @lternance a regretté que les observations recueillies par le commissaire enquêteur n'aient pas été jointes au document. Il a été répondu que la synthèse des observations du commissaire enquêteur était présente dans le document et qu'il était proposé que le registre d'enquête soit sur table ce soir.

Le vote a été approuvé avec une abstention du groupe @lternance.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Il n'y a eu ni question, ni observation, avis favorable de la commission le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, toujours concernant les participations à ce genre d'enquête, nous regrettons la faible participation de la part de nos concitoyens aux enquêtes d'utilité publique, cela fait longtemps qu'on le souligne, bien que ces enquêtes concernent des projets importants et conséquents pour notre ville. L'enquête dont nous venons de parler vient accréditer cette thèse. Il faudra que l'on ait un jour une réflexion sur la façon et le moyen de faire connaître l'existence de ce genre d'enquête par rapport à la population, afin que l'enquête reflète vraiment une opinion la plus représentative possible de la population et que ce ne soit pas le reflet de concitoyens dans un panel étroit, panel qui la plupart du temps concerne des gens fort au courant de ce qui se passe au niveau des travaux.

Autre point. Nous avons remarqué dans le relevé d'observations qu'il était mis en avant le fait de prendre en compte à la fois l'aménagement classique des voiries, l'aménagement des transports en commun et la circulation douce. Nous souhaitons que tout cela soit bien pris en compte.

En commission, on avait dit aussi qu'il manquait les annexes.

M. Solère

Je suis assez d'accord avec votre première remarque.

M. Fourcade

Comme il s'agit, Monsieur le Maire, de la phase 2 des travaux d'aménagement de la voirie et comme les travaux de la phase 1 ont donné satisfaction, que le rapport du commissaire enquêteur est bon, s'agissant d'une continuité, il est évident que nous voterons cette délibération.

M. Solère

Je suis assez d'accord avec vous, M. Tisseyre, mais ce n'est pas toujours simple. Ce sont des sujets importants et complexes. Il y a énormément d'aspects techniques. Il faut toujours améliorer l'information à l'occasion de ces concertations pour avoir une plus large participation encore de nos concitoyens.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2 - RESTAURANT MUNICIPAL - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER DES AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIPARTITES CONCLUES POUR AUTORISER L'ACCÈS DU RESTAURANT AUX ORGANISMES EXTERIEURS.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, cette délibération concerne le restaurant municipal, plus exactement l'autorisation à donner au Maire pour signer des avenants dans des conventions tripartites qui lient la ville à d'autres bénéficiaires que nous pour le restaurant municipal.

Depuis 2007, RESTECO est la société qui assure l'exploitation du restaurant municipal. Cette délégation prévoit que des personnels extérieurs à la mairie puissent bénéficier de ce service. Dans ce cas, une convention tripartite est signée entre l'organisme bénéficiaire, RESTECO et la ville.

A ce jour, 12 organismes d'importance très inégale font partie de cette convention. Il vous est proposé aujourd'hui d'amender les conventions signées avec l'INCA et avec le Conseil régional d'Ile-de-France, sachant que l'équilibre

est toujours maintenu de façon que le service reste au niveau de l'intérêt du personnel municipal comme de la Communauté d'agglomération, qui bénéficie aussi de ce service.

Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Solère

Y a-t-il des questions ?

Mme Shan

Je voulais savoir pourquoi il est évoqué la date du 1er janvier 2009 pour le prix du repas dans l'avenant à la convention, et dans les deux conventions, d'ailleurs.

Mme Belliard

Je pense que l'on retrouve là les problèmes que l'on a connus l'an dernier lorsqu'on a passé les augmentations de tarif. On revient sur le début de l'exercice.

M. Fourcade

Avec satisfaction, on note qu'une convention est proposée avec l'Institut National du Cancer. On a tellement jugé peu convenable l'installation à Boulogne de cet organisme, je crois qu'il va participer à la couverture du fonctionnement du restaurant et je m'en félicite. Nous voterons donc cette délibération.

M. Solère

On a toujours rappelé au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt que nous étions attachés à la présence de l'INCA sur la commune, ce qui est un autre sujet que de faire payer le prix du loyer d'une administration par les contribuables de Boulogne-Billancourt.

Cela a été une des premières mesures intéressantes et importantes prises par le maire de Boulogne-Billancourt. Cela a été une très bonne mesure que de renégocier avec l'INCA pour la ville de Boulogne-Billancourt et pour le département des Hauts de Seine pour que cette administration paye son loyer. Maintenant, on est tout à fait atta-

ché à leur présence pas loin de la mairie.

L'objet de la délibération présentée par Mme Belliard, c'est leur participation et leur accès au restaurant municipal.

Y a-t-il d'autres demandes de parole sur cette délibération ?... Aucune.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3 - MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME ELECTRONIQUE POUR LA MISE EN LIGNE DES MARCHES PUBLICS DE LA VILLE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN AVENANT DE PROLONGATION DU MARCHÉ.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, cette délibération concerne la mise à disposition d'une plate-forme électronique pour la mise en ligne des marchés publics de la ville. Cette dématérialisation a été mise en place en 2005. Une plate-forme accueille ainsi l'ensemble des consultations qui sont lancées.

L'objectif est quand même relativement bien atteint, même s'il est loin de celui que pourrait nous donner l'Europe, mais nous arrivons à plus de 5 000 entreprises inscrites et à un taux de retrait électronique des dossiers de consultation de près de 95 %.

Il nous paraît opportun de vous proposer la prolongation de la durée de validité de ce marché pour un an, parce que la réflexion n'est pas mûre dans le choix d'une solution nouvelle ou dans le choix de la prolongation de cette solution. En effet, la région Ile-de-France réfléchit à la mise en œuvre d'une salle des marchés publics à l'échelle régionale. Prolonger par avenant le contrat dont nous disposons aujourd'hui nous permettrait de réfléchir avec toute objectivité à cette solution.

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer un avenant avec la société BravoSolution avec laquelle nous sommes liés.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote et a souhaité connaître le pourcentage de marchés passés par voie électronique.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette.

Monsieur le Maire, je voudrais faire remarquer quand même que ce marché est relativement onéreux pour la ville.

Sinon, deuxième point, nous constatons une fois de plus que la région Ile-de-France est un très bon partenaire pour la ville, fiable et force de propositions très intéressantes, parce que je lis dans les délibérations : "Il s'avère que la Région Ile-de-France a souhaité impulser la mise en œuvre à l'échelle régionale d'une salle des marchés publics ouverte à tous les acheteurs publics de la région, etc." On ne peut que s'en féliciter.

Mme Belliard

Pour ce qui est de l'impulsion, tant mieux et bravo. En revanche, il faut vraiment que l'on se pose la question et que l'on étudie à fond cette question pour ne pas avoir de mauvaise surprise. Ce qui m'intéresse plus, c'est la mutualisation des coûts de fonctionnement de cette éventuelle future plate-forme de façon que ce ne soit pas un poids supplémentaire pour la collectivité, mais que nous soyons réellement gagnants dans cette opération.

M. Solère

D'autres demandes de prise de parole ?... Aucune.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES - RENOUELEMENT DE CONTRATS - REGIME INDEMNITAIRE - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard.

La dernière délibération que je vous présente ce soir a trait au personnel communal, délibération classique, comportant plusieurs points.

Le premier concerne la transformation de 6 postes au tableau des effectifs, dont vous avez le détail.

Le second point concerne le recrutement, en l'absence de candidats, d'agents titulaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondant aux postes définis. L'un pour une période de 3 ans, il concerne un chargé d'opérations dont le contrat arrive à échéance le 15 mai 2009. Il n'a pas été possible de recruter autrement. Le second concerne un contrat pour une durée indéterminée pour le responsable du pôle multimédia, dont le contrat arrive à échéance au 30 juin prochain.

Par ailleurs, nous avons un point très important qui a fait l'objet de discussions avec le personnel, les agents et les syndicats. Il s'agit du régime indemnitaire des agents relevant de la filière de police municipale. Je ne vais pas vous dire à quoi servent les policiers municipaux de la ville, vous

connaissez aussi bien que moi leur rôle essentiel.

Il s'agit d'aligner le dispositif de la rémunération sur ce qui est pratiqué dans d'autres communes des Hauts de Seine, et surtout d'y introduire une cohérence par rapport à ce qui se passe dans les autres filières de la ville.

Il vous est proposé de pratiquer un taux de grade sur les taux des filières de même composition, qui ont les mêmes échelles de rémunération. Le tableau est dans la délibération. Je ne le reprends pas. Simplement, je précise que l'ensemble de cette dépense représente 45 000 € en année pleine.

Le point suivant concerne l'autorisation de recrutement d'agents saisonniers de façon à couvrir les plages d'été pour certains services. Cela consiste à autoriser le recrutement de 52 personnes, mais pas pendant trois mois, on compte les agents par mois. Ce sont 52 agents/mois.

Enfin, le cinquième point concerne la modification de la liste des logements de fonction concédés pour nécessité absolue de service ou utilité de service.

Le premier est l'attribution d'un logement de type F4 à Issy-les-Moulineaux, le second est la suppression d'un logement de type F4 situé à Boulogne-Billancourt, et le troisième concerne la suppression d'un logement de fonction concédé au titre du conservateur du cimetière ancien à Boulogne-Billancourt.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité connaître le montant des loyers concernés et a demandé la réelle justification du changement des appartements.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a aussi souhaité connaître le montant du loyer du logement de type F4 attribué pour nécessité de service au point 5.

Le groupe @lternance a demandé aussi le nombre de recrutements de policiers municipaux effectués depuis 12 mois.

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Solère

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Bauche

Je remercie les rapporteurs d'avoir rapporté nos questions. Je voudrais juste dire que l'on n'a pas eu de réponse.

M. Solère

Je comprends que vous voulez une réponse maintenant, que Mme Belliard va vous apporter. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?... Aucune.

Mme Belliard

Pour ce qui est du logement, je conçois qu'attribuer un logement de type F4 et deux lignes plus loin supprimer un logement de type F4 peut paraître un peu bizarre. Ceci dit, vous comprendrez qu'il n'est pas facile de faire coïncider tous les calendriers et que des priorités se sont imposées à nous. Ce sont des logements de même capacité.

Pour répondre sur la question des policiers municipaux, nous avons recruté 2 policiers municipaux cette année, mais surtout nous avons ouvert 8 postes de policiers municipaux. Les recrutements sont en cours. Ce qui me paraît important, c'est d'ouvrir la ville au recrutement des policiers municipaux. Je vous remercie.

Mlle Cardetas

Nous avons posé la question de savoir le montant des loyers à Issy-les-Moulineaux et à Boulogne-Billancourt. On nous avait promis une réponse ce soir.

M. Solère.

Sur la question que vous posez, d'abord c'est une procédure tout à fait normale d'attribution pour des gens qui sont directeurs généraux adjoints d'une grosse collectivité. Tout cela est normal et répond aux textes légaux.

Concernant la demande précise, Mme Belliard vient de vous le rappeler, il y a parfois malheureusement un décalage entre l'opportunité de prendre un appartement et le fait d'en trouver un autre. Concernant le prix du loyer, c'est un appartement de type F4 qui est dans le prix du marché d'aujourd'hui. Si vous souhaitez en savoir davantage, faites une demande au Député Maire qui vous vous communiquera ces informations.

M. Fourcade.

Compte tenu de votre réponse, nous voterons la délibération numéro 4, sauf le point 5 pour lequel nous ne prendrons pas part au vote. Ce n'est peut-être pas la peine de

faire un vote par division. Nous ne voterons pas le point 5.

Mme Even

Lundi en commission, on nous avait annoncé la création de 7 postes de fonctionnaires de police. Je voudrais savoir si c'est 7 ou 8.

Mme Belliard

Je vais sûrement devoir faire un mea culpa, dans mon tableau j'ai 8 postes vacants. Un est vacant et nous avons ouvert 7 nouveaux postes. Je me suis trompée dans la lecture de mon tableau.

M. Solère

Je mets aux voix la délibération, j'ai noté les votes du groupe Unis pour Boulogne Billancourt. Pour le reste du Conseil municipal, qui est favorable à la délibération ?

Mme Vouette, vous voulez reprendre la parole ?

Mme Vouette

Oui Monsieur le Maire, pour dire que nous aurons le même vote que le groupe de M. Fourcade pour cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Les groupes Unis pour Boulogne et @lternance ne prenant pas part au vote sur le point 5.

5 - OPERATIONS DE BATIMENTS - TRAVAUX CONCERNANT LES SANITAIRES DANS DIFFERENTS BATIMENTS SCOLAIRES - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE COMPORTANT 3 LOTS - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard.

Mes chers collègues,

Dans le cadre des travaux programmés pour l'année 2009 dans les bâtiments scolaires boulonnais, la Ville a prévu diverses interventions relatives aux sanitaires des écoles.

Ces travaux visent notamment à améliorer les conditions d'hygiène et de confort des utilisateurs, mais aussi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour tenir compte du nombre de bâtiments concernés et de l'importance des travaux à réaliser d'une part, et pour élargir la concurrence et favoriser la qualité des offres d'autre part, je propose d'opter pour un marché à procédure adaptée comportant les 3 lots suivants regroupés par unité géographique :

Lot 1- Groupe scolaire Ferdinand Buisson : réfection des sanitaires dans la cour et création de 2 sanitaires PMR

sous les préaux ;

Lot 2 - Ecole maternelle Lazare Hoche : réfection des sanitaires du 1^{er} étage ;

Lot 3 - Ecole élémentaire Escudier : réfection des sanitaires côté cour.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer ce marché à procédure adaptée.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Pas d'observation ni de question, la délibération a été approuvée à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Il n'y a eu ni question, ni observation, avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6 - MARCHE D'ENTRETIEN, MAINTENANCE, DEPANNAGES, MISE EN CONFORMITE ET RENOVATION DES APPAREILS ELEVATEURS - AVENANT N° 1- AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard.

Mes chers Collègues,

Lors de sa séance du 7 juillet 2005, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché d'entretien, maintenance, dépannages, mise en conformité et rénovation des appareils élévateurs des bâtiments gérés par les services municipaux. Ce marché a été attribué à la société THYSSENKRUPP Ascenseurs pour un montant total de 1 201 242,43 euros T.T.C. - pour la tranche ferme - pour une durée de cinq ans.

Le marché prévoyait dix tranches conditionnelles, dont cinq seulement ont été réalisées, ce qui porte le montant actuel du marché à 1 524 953,32 € TTC.

Ce marché comprend cinq types de prestations sur les appareils élévateurs :

- l'entretien complet,
- la maintenance,
- les dépannages,
- la mise en conformité,
- les travaux de modernisation.

Aujourd'hui, un avenant est nécessaire pour intégrer des modifications et prévoir de nouveaux travaux.

En effet, la liste des équipements pris en charge a été modifiée pour s'adapter aux évolutions du parc immobilier de la Ville :

- d'une part, huit appareils élévateurs ont été supprimés ce qui entraîne une moins value (entretien et travaux) de 70 872,44 € TTC.

- d'autre part, douze nouveaux appareils ont été installés dans des bâtiments gérés par la Ville - locaux du Carré Bellefeuille, de l'Elémentaire Thiers, du CAT, de la Crèche Berlingot, de la Crèche les Guérets et de la Maternelle Point du Jour - pour un montant global et forfaitaire (entretien) de 47 519,08 € TTC.

Ensuite, la nouvelle réglementation concernant l'accessibilité des établissements recevant du public aux Personnes à Mobilité Réduite (Décret N° 2006-555 du 17 mai 2006) nous impose de mener de nouveaux travaux d'accessibilité dans l'Annexe de l'Hôtel de Ville et dans l'Hôtel de Ville pour un montant de 124 257,56 € TTC.

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel, la modernisation des monte-charges de la cuisine Ferdinand Buisson et la sécurisation du monte-charge de la cuisine de l'Hôtel de Ville ont été réalisées pour un montant de 15 253,99 € TTC.

Enfin, des travaux de réparations dus à un sinistre - dégât des eaux - et à des dégradations volontaires - mauvaises manœuvres, utilisation inadaptée, négligences - doivent être effectués pour un montant de 44 615,33 € TTC.

Le montant résultant de ces plus et moins values de l'avenant s'élève à 160 773,54 € T.T.C. ce qui porte le montant du marché à 1 685 726,85 € T.T.C., soit une augmentation de 10,54 % sur le montant total du marché.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant n°1 au marché d'entretien, maintenance, dépannages, mise en conformité et rénovation des appareils élévateurs, conclu avec la société THYSENKRUPP Ascenseurs, portant sur la modification de la liste des équipements et l'intégration de nouveaux travaux de mise en conformité et de réparation.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Pas d'observation ni de question, la délibération a été approuvée à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a demandé si les normes d'accessibilité du parking de l'hôtel de ville étaient toujours respectées après la suppression de l'ascenseur. Il a été précisé que ce parking étant en gestion déléguée, les travaux de maintenance et de mises aux normes sont à la charge du délégataire. Le marché proposé permettra à la ville de respecter un niveau de normes exigible en 2018.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even

Je voudrais savoir si je dois bien comprendre, d'après le tableau, que les trois ascenseurs permettant d'accéder au parking de l'hôtel de ville seront supprimés ?

M. Ricard

M. Sevestre me dit qu'ils ont été intégrés dans la convention avec Q-Park. Ce n'est plus nous qui les gérons, c'est Q-Park qui les gère lui-même. C'est prévu dans la convention.

Mme Even

Ce n'est pas une suppression physique. Ils vont être gérés par une autre société ?

M. Solère

Ils ont été intégrés dans la délégation de service public à Q-Park, c'est le délégataire qui en a la charge.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DEXIA-CREDIT LOCAL.

Rapporteur : Mme Dubost.

Le groupe DEXIA Crédit Local souhaite formaliser, par le biais d'un engagement de partenariat, les relations qu'il entretient avec les collectivités locales et notre ville plus précisément.

Cette convention, qui consiste essentiellement à mettre à disposition son expertise en matière d'analyse financière, ne traite que des éléments qui figurent en annexe de l'ensemble des états financiers de la ville, donc des éléments publics. Cette convention ne constitue ni un engagement pour la banque de mise à disposition future de fonds, ni une obligation pour la ville d'utiliser des crédits existants ou futurs. Elle n'entraîne par ailleurs aucune rémunération du fait de sa mise en œuvre ni ne crée aucun lien d'exclusivité à l'avantage de DEXIA.

Il vous est proposé d'approuver ce projet de convention joint en annexe et d'autoriser le Maire à signer l'engagement de partenariat.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission, le groupe Unis pour Boulogne

Billancourt s'est interrogé sur la qualité de ce service gratuit et sur les intérêts sous-jacents du groupe DEXIA. Le groupe @lternance a demandé si un avis contradictoire à celui émis par DEXIA est envisagé. Il a été ajouté que, sur la demande de la ville, le texte de la convention précise que cette dernière n'a aucune valeur d'engagement et n'engendrera aucun coût. La ville continue à prendre conseil auprès de Finances Actives.

Il a été rappelé que pour chaque opération, tous les intervenants financiers sont mis en concurrence. DEXIA étant venu présenter spontanément ses services et dans les conditions précitées, il aurait été dommage de ne pas pouvoir bénéficier des études de ses analystes, qui s'appuient sur des bases de données regroupant de nombreuses collectivités territoriales.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Il est clair que DEXIA souhaite renouer des partenariats avec un certain nombre de grandes collectivités compte tenu des malheurs qui sont intervenus et des difficultés que ce groupe a connues, aussi bien sur le plan international que sur le plan français.

Je trouve que le fait d'un partenariat gratuit, alors que nous disposons, avec Finances Actives, d'un très bon cabinet d'expertise en matière de dette ne me paraît pas quelque chose d'utile, d'autant plus que le partenariat débute assez mal puisque, dans le réaménagement de l'emprunt Euribor Inflation conclu en 2004 et que DEXIA a transformé en emprunt à taux fixe, il a fallu verser une soulte de 750 000 euros. Je trouve que le versement de cette soulte est évidemment une bonne opération pour DEXIA pour la ville, je ne crois pas que ce soit une excellente opération.

DEXIA fait partie des établissements financiers qui font des prêts aux collectivités locales. Le Gouvernement et le Parlement ont accepté de renflouer DEXIA et, avec le gouvernement belge, ce sont 6 Md€ qui ont été versés à son capital pour essayer de le renflouer. Je trouve que la convention de partenariat est utile dans la conjoncture actuelle pour DEXIA. Elle n'a pas un très grand intérêt pour la ville de Boulogne-Billancourt. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, pour les raisons qui ont été rappelées par Mme Lavarde, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme Dubost

M. Fourcade, je pense qu'il faut, par moments, ne pas dire n'importe quoi. Je vous donnerai la consultation que nous avons de Finances Actives sur le réaménagement de cet emprunt DEXIA. Ce réaménagement nous revient moins cher que si nous avions contracté un emprunt sur le marché à taux fixe alors que maintenant nous sommes couverts sur un risque significatif d'inflation.

Avant ce réaménagement, et comme il a été rappelé en commission des finances, nous avons procédé à une consultation de Finances Actives qui nous a écrit, et je vous donnerai ce document, que ce réaménagement était une excellente opération pour la ville. Il n'a pas parlé de DEXIA. Je crois que vous avez déjà réaménagé cet emprunt une première fois en 2007. C'était un emprunt déjà pas terrible en 2007. Nous avons profité de l'état d'inflation actuel pour nous couvrir moins cher que si nous contractions un emprunt.

Non, honnêtement, le coût financier cette année sera moins élevé que l'année dernière alors que nous ferons porter l'indemnité sur la totalité de l'exercice 2009. C'est une excellente opération. Je vous donnerai la note de Finances Actives qui confirme que cette opération est une excellente opération. Je vous remercie.

M. Fourcade

Je respecte beaucoup Mme Dubost, mais je ne sais pas qui a écrit ce document que l'on nous a remis dans le cadre des communications financières que l'on a associées aux délibérations. DEXIA, c'est un emprunt de 22 M€. Nous payons, après la modification de l'année dernière, un taux d'intérêt de 4,18 %. Avec le paiement de l'indemnité et le nouveau taux de 4,0875, le taux réel sera de 4,43. Quand je compare 4,43 et 4,18, je prends les chiffres qui sont inscrits dans ce papier, je considère que ce n'est pas une opération extraordinairement bonne, d'autant que c'est un prêt indexé sur le taux d'inflation. En 2008, il y a eu un pic d'inflation très fort et, à ce moment-là, il est clair qu'il fallait envisager de modifier le système. Nous sommes aujourd'hui dans une période de crise économique et financière, avec un taux d'inflation qui, pour l'année 2009, va sans doute être aux environs de 0,5 contre 2 et quelques l'année dernière. Je trouve que, des deux côtés, et du fait de l'indexation sur l'inflation et la comparaison entre les deux taux, on ne peut pas dire que ce soit une opération mirobolante, ou alors ce que vous avez écrit là n'est pas bon.

Mme Dubost

On vous écrit l'équivalent taux après, si on intègre l'indemnité. L'équivalent taux est de 4,43. A partir de 2010, on paiera du 4,08. En 2009, où l'on ne paye encore que l'inflation, qui est basse, on va supporter les 750 000, mais notre taux à partir de 2008 sera de 4,08. Je vous assure

que c'est une très bonne opération, cela a été écrit par Finances Actives. Je vous donnerai le document.

M. Solère

Vous aurez le document et le fait que Finances Actives ait validé cela, qui reste notre conseil sur ces sujets, doit vous rassurer, M. Fourcade.

Abstention du groupe @lternance.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ne participe pas au vote.

La délibération n°7 est adoptée.

8 - FONDS INTERMINISTRIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapporteur : Mme Dubost.

A ce jour, 6 caméras ont été installées. Les images seront acheminées jusqu'au centre de supervision urbain en cours d'aménagement en rez-de-jardin de l'hôtel de ville. Ce centre de supervision urbain doit être raccordé par fibre optique au poste du commandant du commissariat central.

La vidéoprotection étant depuis 2008 une priorité d'intervention du FIPD, c'est dans ce cadre qu'elle finance à hauteur de 100 % les projets de raccordement des CSU communaux. Ainsi, une demande de subvention a-t-elle été déposée auprès du FIPD. Aujourd'hui, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention qui sera à même d'attribuer à la ville une aide financière de 15 000 €.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité savoir où en était la demande faite au PSG au sujet du financement des caméras installées aux abords du Parc-des-Princes et connaître également la situation particulière de la résidence Bellefeuille, qui relève à la fois du domaine public et du domaine privé.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Solère

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Shan

La convention annexée fait état de caméras installées en février 2009 au jardin Bellefeuille. Pourquoi cette installation en février 2009 alors que le marché passé en CAO date des 20 mars 2009 pour l'ouverture des plis, et 17 avril pour le résultat de l'analyse ?

Par ailleurs, sans rentrer dans le débat que nous avons déjà mené sur la vidéosurveillance, il me semble qu'à la Bellefeuille, à certains horaires, la résidence est en partie privative puisqu'elle est dotée d'un système de fermeture par code qui la clôt à toute personne n'y résidant pas.

Cela incite à se demander d'une part quelle est la légalité du fonctionnement de caméras la nuit dans une résidence en partie privative ? A-t-on le droit d'installer des caméras de vidéosurveillance sur des parties privatives ?

Par ailleurs, comment peut-on dès lors financer ces caméras avec des fonds publics ?

Mme Bauche

Une toute petite remarque d'abord. Dans la convention d'attribution de subvention, si vous pouvez rectifier l'orthographe du nom de M. Gorse en mettant un S et non pas un C, je trouve que ce serait un hommage appuyé à notre ancien maire.

Deuxièmement, à l'occasion de la commission de lundi soir, j'ai posé la question réellement d'une étude de droit sur cette possibilité de faire fonctionner ces caméras la nuit, parce qu'il y a un code qui permet aux copropriétaires de rentrer la nuit, mais ce n'est plus du tout un passage public. D'un point de vue légal, on n'a pas le droit de filmer un endroit privé.

D'un point de vue économique et légal aussi, avons-nous le droit de supporter les frais que des agents assermentés municipaux surveillent la sécurité d'un lieu privé ?

Troisièmement, du point de vue de l'égalité des citoyens devant la loi, si on suppose que c'est légal ou si on l'étudie, les Toits de Boulogne-Billancourt par exemple ou d'autres résidences communicantes, dans Boulogne, il y en a beaucoup. Et alors, on va devoir proposer à chacune de ces résidences le même type de fonctionnement, les mêmes caméras, le même droit à la sécurité.

Je veux juste vous raconter qu'à la commission d'appel d'offres du 17 avril 2009, c'est une attribution de marché à la société FORCLOM (?) pour 68 588 € pour 5 caméras, soit grosso modo 12 500 € la caméra. On nous a d'ailleurs expliqué que ces caméras n'avaient pas une durée de vie

supérieure à 5 ans. Je vous laisse apprécier ce que cela pourrait être en budget de fonctionnement si on fait cela pour tout Boulogne.

Il ne me semble pas que l'on doive mettre les autres Boulonnais, habitant dans les mêmes situations, à l'écart de cette faveur que nous avons faite rue de la Bellefeuille la nuit parce que, dans la journée, on a bien un passage public.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, nous aurions espéré voir l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances mise à contribution de façon plus louable dans notre ville que celle d'acheter du matériel de caméra. En ce sens, nous aurions pu attendre que la convention soumise à notre vote soit plus en phase avec l'esprit de son préambule, à savoir travailler en amont de la délinquance de façon à la prévenir.

Dans cette ville, nous sommes partis, semble-t-il, vers le tout caméra, politique que nous condamnons pour plusieurs raisons. En effet, reste à prouver l'efficacité réelle dans notre ville d'un tel procédé. J'entends par là le calcul du ratio entre l'investissement en termes de matériel, sa maintenance et la ressource mobilisée, nombre de TP formés investis dans ce processus, sur la diminution effective du nombre de délits dans les zones concernées.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, comme l'a justement indiqué Jean-Michel Tisseyre, nous ne voterons pas cette délibération, car nous sommes contre la multiplication de la vidéosurveillance dans notre ville, nous l'avons déjà dit. L'utilisation de cet outil dans un lieu spécifique particulièrement sensible pourrait à la limite se comprendre, mais la généralisation de la vidéosurveillance, largement inefficace en plus, on le sait, ne peut que porter préjudice aux libertés individuelles et, en plus, grignote des budgets qui seraient éminemment plus utiles pour des budgets sociaux, surtout en cette période de crise aigue.

Notre groupe considère que dans le contexte d'aggravation de crise économique et sociale, notre ville devrait plutôt mettre en place une véritable politique solidaire, urbaine et humaine, reposant sur des mesures concrètes et efficaces de prévention de la délinquance, en partenariat avec les acteurs locaux, notamment le monde associatif qui intervient quotidiennement dans les quartiers en faveur du maintien et du renforcement du lien social, de l'accompagnement, de l'accès au droit, de la lutte contre les discriminations, etc.

Nous proposons de mettre en place des actions concrètes de prévention, efficaces, comme par exemple des actions d'animations de proximité : animations de rue, sport, soi-

rées, jours de fête thématiques, aide à la création des CD d'accompagnement pour la réalisation de textes, et pourquoi pas création d'une SMAC, on en a suffisamment parlé.

Pourquoi pas aussi des "cafés mobiles", comme par exemple le Café Parasol de Malakoff, qui consiste à aller à la rencontre des jeunes dans tous les quartiers les plus démunis pour qu'il y ait un lieu de vie, d'échanges et de solidarité. Je citerai également des actions de santé en direction des jeunes, du travail sur l'écriture, contre le décrochage scolaire, etc.

Il s'agit donc de soutenir tous les acteurs locaux qui œuvrent en faveur des jeunes quotidiennement au travers des actions sociales, de citoyenneté et de solidarité.

Nous sommes d'accord pour récupérer des subventions pour aider les jeunes et prévenir la délinquance, mais certainement pas pour du matériel de vidéosurveillance, dont nous connaissons l'inefficacité en réalité et qui est l'amplification de cette attitude un peu paranoïaque dans la ville.

M. Solère

Je suis triste de voir qu'à Boulogne-Billancourt, la gauche est encore dans ce débat idéologique un peu vieux sur la vidéosurveillance. Au Conseil général, on le voit avec Mme de Rose et Mme Godin, beaucoup de maires socialistes dans le département des Hauts de Seine ont compris que la vidéosurveillance était un moyen tout à fait efficace pour améliorer la sécurité dans une ville. Bien évidemment, à Boulogne-Billancourt, on met cela en place.

Sur la remarque de Mme Bauche concernant la Bellefeuille, je veux dire avec mes collègues que je suis étonné de votre position, parce qu'elle est complètement inverse à celle que vous aviez eue au précédent mandat où vous étiez favorable à cette opération. Je ne comprends pas pourquoi on change d'avis pour des raisons politiques de circonstance du moment. En tout cas, les habitants de la Bellefeuille apprécieront.

Nous, la majorité, nous souhaitons vraiment que la résidence Bellefeuille soit sécurisée, c'est un vrai besoin pour le quartier.

M. Fourcade

Nous voterons cette délibération parce que, pour faire plaisir à Mme Dubost, cela rapporte 15 000 € à la commune. Par conséquent, c'est une recette, et nous la voterons.

La question posée par Mme Bauche est très importante, c'est le problème de l'utilisation des images des caméras de vidéosurveillance de nuit. Autant il n'y a aucun problème pour les caméras de jour, autant pour la nuit, il peut y avoir des problèmes compte tenu du personnage qui est au niveau du tableau de contrôle. Par conséquent, il y a un

problème juridique que je vous demande d'examiner.

Gardillou

Pour rester sur le sujet de la délibération, pour parler de la Bellefeuille, nous avons présenté au Préfet des Hauts de Seine tout le plan de vidéosurveillance. Nous l'avons revu une première fois, il l'a validé. On n'a pas de problème particulier d'un point de vue légal.

Sur le fait de surveiller ce square, il faut voir qu'il ne sert pas simplement aux gens qui habitent dans ce quartier. C'est le seul poumon vert du centre-ville. Il est donc nécessaire de le sécuriser.

Quant à l'efficacité des caméras, puisque maintenant je peux en faire état, je peux vous dire que le trafic de produits stupéfiants qui avait lieu sur ce secteur-là a été notamment révélé, et toutes les images ont été mises à la disposition des magistrats, avec des caméras vidéo de la police nationale du service judiciaire. Cela prouve bien que, pour une action judiciaire, c'est important au point que, sur les 9 interpellations, 7 sont encore écrouées en attendant leur jugement. On a retrouvé un peu de calme sur ce secteur.

Sur la vidéosurveillance en règle générale, effectivement on a certaines communes qui n'ont pas eu de résultat avec la vidéosurveillance. Il faut bien partir d'un constat : une caméra, cela ne descend pas de son mât pour arrêter un voleur, et si on met simplement des caméras, cela ne fonctionnera pas. Cela va avec un plan de cohérence et une action une fois que l'alerte aura été donnée par un signal visuel. Il faut bien évidemment une vraie endogénie entre la police nationale et la police municipale pour avoir une hiérarchisation des interventions et permettre que les petites interventions soient faites par la police municipale et les interventions à caractère judiciaire par la police nationale.

M. Solère

Merci, je vais mettre aux voix cette délibération numéro 8.

Avis contraire du groupe @lternance.

La délibération n°8 est adoptée.

9 - ORGANISATION ET MISE EN OEUVRE DE SEJOURS DE VACANCES ET DE CLASSES DE DECOUVERTES POUR LES ENFANTS DE 4 ANS '2A 17 ANS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ.

Rapporteur : M. Baroli.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'achat de séjours et de classes est actuellement réalisé dans le cadre d'un marché sur appel d'offres. Ce marché fractionné à

bons de commande a été reconduit trois années de suite et arrive à terme le 31 juillet prochain. La ville n'a pas souhaité le prolonger pour sa dernière année. En effet, son architecture ne permettait pas suffisamment de souplesse dans le choix des séjours et des classes de découverte, dont la liste avait été arrêtée de manière quasi définitive pour la durée maximale du marché.

Le nouveau marché qui vous est présenté, passé dans le cadre de l'article 30 du Code des marchés publics, sera effectif au 1er septembre 2009 avec quelques modifications par rapport à la précédente configuration.

La commission d'appel d'offres a analysé les offres des 22 candidats parvenues dans les délais lors de la séance du 30 avril 2009 sur la base de critères de qualité pour 70 % et du prix pour 30 %.

Différents prestataires ont été arrêtés et sélectionnés pour les différents lots. Vous avez ces prestataires dans la délibération.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les cinq lots du marché à procédure adaptée passés dans le cadre de l'article 30 du Code des marchés publics relatif à l'organisation et la mise en œuvre de séjours de vacances et de classes de découverte pour les enfants de 4 ans et demi à 17 ans.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Celui-ci a mentionné un choix assez limité et souhaite que soient organisées des réunions d'information qui permettent de rencontrer les différents organismes.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a demandé le détail des séjours offerts en juillet et en août 2009. Dans cette période de difficulté économique, il lui semble important que la ville permette à des enfants, qui sinon n'en auraient pas l'opportunité, de pouvoir quitter leur cadre habituel le temps des vacances.

Il a par ailleurs été souligné par la commission que la société Cap Monde a été retenue pour 4 des 5 marchés. Il a aussi été ajouté en commission qu'afin de mieux prendre en compte le retour des familles sur la qualité des voyages, une évaluation des prestataires va être mise en place, évaluation qui servira lors de la reconduction des marchés.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Solère

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Even

Je voudrais faire remarquer que le catalogue n'est plus envoyé systématiquement à toutes les familles, ce qui est peut être une bonne chose.

Ceci dit, l'information comme quoi il fallait aller sur le site pour rechercher le catalogue n'a pas été fournie à toutes les familles, d'une part. D'autre part, je tenais à signaler qu'effectivement il y a nettement moins de places proposées cette année aux familles. Or, cette année, nous allons connaître un contexte économique difficile. Je pense que la suppression du nombre de places ne va pas forcément dans le bon sens.

Mme Vouette

Pour compléter les propos de Mme Even, j'ai récupéré la brochure des séjours offerts l'an dernier. Concernant la problématique du mois d'août, j'avais été étonnée en recevant la brochure de cette année, je trouvais que l'offre était extrêmement faible au mois d'août pour les enfants boulonnais. J'ai regardé. L'année dernière, pour les moins de 12 ans, il y avait 136 places et 4 choix de destinations ; cette année, 125 places et 2 choix. Pour les plus de 12 ans, cette année 30 places et 2 choix ; l'année dernière, 52 places et 5 choix. On a une diminution drastique de l'offre de séjours sur toute la période de l'été, en particulier au mois d'août. Je me pose des questions sur ce qui va se passer.

Nous sommes dans une période économique difficile. Moins de familles seront susceptibles d'emmenner leurs enfants en vacances. On va se retrouver avec plus d'enfants dans la ville auxquels on ne saura pas proposer grand-chose, sauf peut-être des places dans les centres de loisirs en ville. Je trouve que c'est dommage.

Je ne comprends pas le pourquoi de cette diminution cette année. J'aimerais qu'on me l'explique.

Mme Shan

Je voulais savoir, à titre de comparaison, quel est le montant de la commande 2008 sur ces deux types de séjour ?

M. Solère.

Lesquels ?

Mme Even

Séjours de vacances et classes de découverte, pour lesquels on a les montants 2009 qui nous sont donnés. Je voulais pouvoir faire le lien.

M. Baroli

Pour répondre sur la communication, en ce qui concerne les séjours, actuellement la communication s'organise un peu différemment. Il est clair que lorsque nous sommes arrivés, nous fonctionnions avec un fichier. Nous avions un certain nombre d'envois. Sur ce fichier de 8 000 personnes, nous avons à peu près constaté 3 000 NPAI et fausses adresses, ce qui fait que nous avons essayé de le revoir. Cela a pris un peu de temps. Nous verrons ce que nous pouvons faire à l'avenir. On a plutôt privilégié le site Web et des informations dans les écoles, sur les panneaux électroniques et dans le BBI. C'est un changement. Je ne dis pas que nous ne reviendrons pas à une communication écrite et papier, mais il est pour l'instant nécessaire de revoir ce fichier.

Sur le choix des séjours, il faut avoir une approche un peu globale. Juillet/août, les classes découvertes, le budget et ses contraintes. C'est vrai que ces séjours rencontrent un grand succès auprès de la population. On constate d'ailleurs que l'ensemble des places proposées dans les brochures pour les séjours d'août ne sont pas toutes remplies. Compte tenu de ce constat, nous avons réduit légèrement cette année le nombre de places offertes au mois d'août. Nous avons pris en référence le nombre d'enfants partis l'année dernière, soit une baisse, c'est vrai, de 7 %.

Pour les séjours de juillet, nous avons une forte demande chaque été. On constate que le nombre de places proposées est parfois inférieur à la demande, ce qui nous amène, dans un cadre budgétaire bien précis, à certains réajustements. Cette marge de manœuvre nous permet de répondre aux attentes des familles. Pour 2009, 743 places sont proposées pour le mois de juillet, soit 6,5% de moins que l'offre 2008. Ce nombre de places pourra évoluer dans la limite budgétaire en fonction des demandes.

Je tiens également à dire que, vous le savez, nous avons tous demandé à chaque direction de faire un effort budgétaire, notamment de compression de certains frais de fonctionnement.

Pour la direction de la Jeunesse et de l'Éducation, ces frais de fonctionnement ont été diminués entre 15 et 20%. Notre volonté municipale n'a pas été de pénaliser un certain nombre de choix et de prestations, et notamment maintenir les classes de découverte à un certain niveau de qualité. C'est ce que nous avons fait. Nous avons fait, c'est vrai, des choix sur le mois d'août pour rationaliser les coûts et la prestation.

Je tiens à vous dire également que dans les centres de loisirs, les ateliers artistiques et l'école de sport, nous avons ouvert un certain nombre de places pour satisfaire les attentes des familles. Nous sommes dans une année, nous l'avons dit lors des Orientations budgétaires, le Député-maire l'a dit, qui nécessitait de faire quelques choix.

M. Solère.

Je veux aussi rappeler que nous souhaitons mettre en place une culture de l'évaluation des différentes prestations que nous achetons à tous ces prestataires. Il faut faire cela de manière plus fine que ce n'était le cas auparavant. Il y a parfois un voyage qui ne se passe vraiment pas très bien, la qualité de service n'est pas toujours au rendez-vous des attentes des familles.

Le Député-maire souhaite que la Direction de la Jeunesse puisse vraiment évaluer au plus près la qualité de ces voyages et en tirer des conclusions l'année qui suit, si le voyage s'est mal passé.

Mme Vouette.

Nous voterons cette délibération bien entendu pour l'année prochaine, mais je voudrais quand même m'étonner de quelque chose : M. Baroli nous dit que le budget éducation jeunesse accuse une baisse de 15 à 20 %. 15 à 20 % une année de crise économique et sociale alors que l'on augmente les budgets sécurité... Les Boulonnais jugeront.

M. Solère

Dans une période de crise, il faut aussi rationaliser la gestion de nos administrations. C'est ce que nous faisons.

Concernant les voyages, l'effort a surtout porté -je pense à un voyage organisé à New York- sur des voyages qui coûtaient très cher, même si le quotient familial s'appliquait pour les familles, ce voyage coûtait très cher à l'unité. Globalement, nous sommes très attentifs à cela, nous ferons une évaluation très précise à la fin de l'été. M. Baroli vous rendra compte à la rentrée de septembre de la manière dont se seront déroulés les voyages pendant la période estivale.

Mme Shan

Quels étaient les montants l'année dernière ?

M. Baroli

Sur les séjours 1,475 M€ et sur les classes de découverte 1,068 M€. Je vous donnerai des informations peut-être un peu plus précises, Madame, je n'avais pas ces montants en conseil.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10 - ACCUEIL DE JOUR POUR LES SANS-ABRIS - CONVENTION TRIPARTITE VILLE, CCAS ET L'ASSOCIATION LE RAMEAU - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : Mme Missoffe.

C'est une convention entre la ville, le CCAS et l'association Le Rameau pour un nouvel accueil de jour.

L'accueil de jour des sans abris contribue fortement à la prise en charge et l'accompagnement des personnes en errance.

La création d'un nouvel accueil de jour, géré par un collectif d'associations. Le Rameau est à l'initiative des associations qui se sont organisées pour trouver un local dépendant de la paroisse Ste Cécile. Le besoin d'accueil de jour est réel sur la ville, mais il n'existe que le mardi matin au centre de l'Olivier pour la population concernée, assurant une offre plus large de structures d'accueil tout au long de la semaine. Depuis son ouverture, environ 20 personnes sont accueillies et prises en charge tous les jeudis. Une participation conjointe du CCAS et de la Ville, dans le but d'offrir des services supplémentaires à cette population en grande précarité, est nécessaire afin d'encourager ces initiatives associatives et ainsi permettre une meilleure prise en charge de cette problématique sur la Ville de Boulogne-Billancourt.

Les besoins décelés appellent trois réponses :

- offrir des repas chauds chaque jeudi aux personnes sans abri, repas préparés et offerts par la Ville. Actuellement, des repas sont confectionnés par les bénévoles,

- permettre aux personnes accueillies d'être suivies par un travailleur social du CCAS participant à la politique en faveur des personnes en très grande précarité avec un accompagnement et un suivi adapté à la complexité de leurs problèmes,

- assurer à ces personnes en grande précarité des douches et des sanitaires dignes, ces installations n'étant pas en nombre suffisant au sein des accueils de jour existants sur la commune de Boulogne-Billancourt.

La convention passée avec Le Rameau porte sur les trois axes précédents. Son contenu est très concret et permettra très rapidement de dresser un bilan de cet accueil de jour. Il vous est proposé d'affirmer l'aide de la Ville aux personnes sans domicile fixe, en approuvant cette convention d'abord à titre expérimental du 14 mai au 2 juillet 2009, puis en cas de bilan positif jusqu'au 14 mai 2010 et d'autoriser le Maire à signer le document correspondant.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité. Le groupe @lternance a souligné l'importance d'un tel travail social.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Solère.

Y a-t-il des prises de parole ?

M. Tisseyre

Lors de la commission, j'avais posé quelques questions. On m'a clairement répondu. Je désire revenir sur le rôle du travailleur social, celui qui veillera en particulier à la mise en œuvre ou au maintien des droits sociaux ; dans la convention, il est fait état de la CMU. Je désirerais, ici, dire à quel point nous sommes saisis, au groupe @lternance, de gens qui nous disent qu'il y a de gros problèmes dans la ville concernant l'accueil des gens qui ont une CMU et qui se voient refuser un rendez-vous sur les cabinets en ville. Je tenais à le dire.

D'ailleurs, je n'ai pas été démenti par les médecins qui étaient à la commission, qui ont dit qu'il y avait de gros problèmes.

La deuxième mission de ce travailleur social sera de faire un accompagnement auprès d'établissements médicaux pour ces personnes. Je souhaite que là, il y ait vraiment un travail de fond qui soit fait pour que tous les médecins acceptent les personnes, quelles qu'elles soient, c'est-à-dire assurés sociaux normaux ou CMU. C'est un gros problème sur notre ville.

M. Solère

Vous soulevez un vrai problème, M. Morand est absent quelques instants, mais il faut sensibiliser l'ensemble des professions médicales à ce problème pour tenter de le régler.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11 - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DES MAIRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : Mme Bruneau.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la commission européenne, après l'annonce du paquet Énergie Climat, a initié une convention des maires pour l'ensemble des collectivités territoriales d'Europe. Nous sommes heureux ce soir de vous présenter cette délibération ayant pour objet de demander que nous adhérions à cette convention.

Il est important aujourd'hui, dans le contexte que nous vivons, et vous savez que la politique de la ville est très précise sur le sujet, que nous avançons tous dans une

dynamique collective pour aller vers une réduction des émissions carbone, pour améliorer le taux d'énergies renouvelables sur un territoire.

C'est à travers le plan climat que nous avons engagé, ce que nous faisons déjà, nous cherchons à aller vers cette réalité. Nous entrons complètement déjà par notre bilan carbone réalisé dans le plan Climat et dans la thématique de la Convention des maires.

L'objectif pour 2020 est de diminuer de 20 % les émissions de carbone dans la ville, d'augmenter les énergies renouvelables de 20 % et d'aller vers un mix énergétique qui nous permette d'aller à 20% de renouvelable également.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette convention, et de l'autoriser également, je pense que tout le monde sera d'accord, à demander des subventions, puisque la commission européenne a mis à disposition une ligne budgétaire pour 2009 de 15 M€, nous espérons pouvoir bénéficier de fonds qui nous permettront d'avancer encore mieux dans ce que nous avons déjà initié.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Il n'y a pas eu d'observation, la délibération a été approuvée à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité connaître la consommation au mètre carré de CO₂ de la mairie et sa consommation relative par rapport aux autres bâtiments municipaux.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Bruneau

Lors du diagnostic de performance énergétique que nous avons fait sur la ville pour la réalisation du bilan carbone, nous avons pu constater que la consommation en kilowatts/heure par an pour l'hôtel de ville est de 247, ce qui est largement au-delà des normes préconisées, mais ce n'est pas le bâtiment le plus énergivore de la ville. Je crois l'avoir déjà dit, c'est le conservatoire qui est quasiment au double de consommation que l'hôtel de ville.

M. Solère

Nous aurons l'occasion de reparler du conservatoire prochainement.

Mme Vouette

Bien entendu, nous sommes favorables à ce que la ville s'engage dans une pratique de développement durable. Mais on voudrait dire que les grandes paroles, c'est très bien, mais on voudrait voir un peu d'actions concrètes, comme on a eu l'occasion de le dire récemment au Conseil municipal. Jusqu'à présent, la gestion de la ville ne montre pas une prise en compte rationnelle et globale de ce problème.

M. Solère

C'est une généralité politique que je laisse à votre appréciation.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN RENOIR.

Rapporteur : M. Louap.

Mes chers Collègues,

La section badminton de l'association sportive du collège Jean Renoir vient de remporter le titre académique obtenant ainsi son billet pour représenter l'Académie de Versailles au championnat de France qui se déroulera les 12,13 et 14 mai prochains à Limoges.

Par ailleurs, la section escalade de ce même établissement défendra ses couleurs, au même niveau de l'épreuve, les 14,15 et 16 mai prochains à Massy.

Ces deux compétitions vont engendrer des dépenses que ni l'association ni les élèves qualifiés ne pourront supporter à eux seuls. Il s'agit essentiellement des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'achat de petit équipement.

Afin de permettre à ces jeunes collégiens d'aller au bout de leur entreprise, je vous propose d'attribuer à l'association sportive du collège Jean Renoir une subvention de 1 000 euros pour faire face aux dépenses ci-dessus évoquées.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote, souhaitant que soit

retirée la mention : "en raison de leur origine sociale" jugée péjorative. Celui-ci a également proposé que soit donné 1000 € à chacune des sections.

M. Solère.

Une belle unanimité sur cette délibération ?

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

M. Louap

J'avais donné une réponse à la demande formulée par le groupe @lternance. Le collège avait formulé une demande à hauteur de 1 600 €, 600 € ont été versés par l'ACBB. La ville de Boulogne-Billancourt a versé le reste. On n'a pas donné plus que ce qu'ils avaient demandé.

M. Solère

Merci de ces précisions.

13 - TRANSFERT DE VOIRIES DEPARTEMENTALES - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES FINANCIERES DU TRANSFERT DE GESTION.

Rapporteur : M. Gardillou.

Mes chers collègues,

Le schéma directeur de la voirie départementale approuvé par le Conseil général des Hauts-de-Seine le 20 juin 1997 prévoit le déclassement d'un certain nombre de routes départementales, et leur classement dans le domaine public routier communal.

En effet, la circulation automobile a évolué dans le département au cours des dernières années et a bouleversé la hiérarchisation des voies. Sur les voies très urbaines, l'intérêt local prime, et il semble logique que les municipalités, à l'écoute de leurs habitants et des usagers, puissent y réaliser des aménagements qualitatifs particuliers.

Cette cession de voies départementales aux municipalités est adossée à une compensation financière basée sur un examen très précis, axe par axe, en fonction du patrimoine transféré.

A Boulogne-Billancourt, la liste des voies dont le Conseil général propose la municipalisation est la suivante :

- RD 2 : avenue Charles-de-Gaulle et boulevard Jean Jaurès. Compensation de 2 049 363 € HT.
- RD 101 : avenue Pierre-Grenier. Compensation de 603 984 € HT.
- RD 102 : rue de Paris et rue du Château. Compensation de 1 461 063 € HT.

- RD 103 : avenue Jean-Baptiste-Clément.
Compensation de 636 483 € HT.

Les investissements réalisés sur les voies concernées feront l'objet d'un remboursement intégral par le Conseil général à concurrence des sommes prévues, et ce sur une durée de 10 ans.

La propriété de ces voies se trouvera transférée à la commune de Boulogne-Billancourt - ce qui justifie la présente délibération - mais leur gestion relèvera de la Communauté d'agglomération. Il est donc bien entendu que les travaux réalisés seront réalisés par cette dernière et que la compensation financière lui sera versée.

Par délibération du 11 avril 2008, le Président du Conseil général a été autorisé à signer avec les communes la convention fixant les modalités de transfert et de gestion, et il vous est proposé aujourd'hui le classement des voies en question dans le domaine public communal et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité savoir quand avait été fait le calcul de l'indemnité financière afin de s'assurer que les sommes étaient bien suffisantes.

Il a été répondu que le calcul avait été fait sous contrôle de la précédente municipalité et qu'un diagnostic et une remise en état des voies concernées ont été faits depuis le début du mandat de la nouvelle municipalité afin que celle-ci se voie transmettre des voies en bon état. Les montants prévus sont jugés corrects.

Une discussion s'est tenue ensuite autour de la question du nombre de voies concernées par cette délibération, c'est-à-dire certaines voies départementales restent en effet gérées par le Conseil général. Il s'agit de celles dont les flux sont les plus importants.

La délibération a été adoptée avec une abstention du groupe @lternance, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a souligné que cette délibération va donner à la ville les moyens de pouvoir décider des aménagements sur les voies rétrocédées. Il a par ailleurs fait remarquer que l'avenue Jean-Baptiste-Clément, décrite comme une voie à usage local, est plutôt une voie de transit.

Sinon, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ont jugé insuffisante la somme versée par le

Conseil général, notamment parce qu'en 2007, lorsque la question du transfert avait été abordée pour la première fois, une somme de 5 M€ avait été jugée insuffisante.

De plus, la limitation dans le temps des versements du Conseil général fera que d'ici 10 ans, la ville devra supporter des charges supplémentaires. De plus, la ville pourra souhaiter des dispositifs de sécurisation, des pistes cyclables dont l'estimation actuelle ne tient pas compte.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Monsieur le Président, le fait de transférer des voiries départementales aux communes est la conséquence du transfert de beaucoup de routes nationales aux départements. Nous sommes dans un processus de décentralisation qui est normal, et le choix des quatre voies transférées avait été fait il y a déjà 3 ans.

Dans les discussions entamées fin 2006 et en 2007, notamment après l'accident survenu Route de la Reine, on avait indiqué qu'une somme d'au moins 5 M€ était nécessaire pour pouvoir faire les travaux correspondants.

Quand je vois, dans la convention, que le montant de la compensation financière est basé sur l'examen précis du patrimoine transféré et que, dans cet examen du patrimoine, il y a 8 éléments : la structure de la chaussée, la couche de roulement, les candélabres, l'alimentation de l'éclairage public, les arbres d'alignement, les trottoirs, la signalisation lumineuse, les contrôleurs des feux tricolores, on se rend bien compte que les sommes envisagées sont tout à fait insuffisantes pour remettre en état ces voiries.

Un chiffre de 1 461 063 € pour à la fois la rue de Paris et la rue du Château, quand on voit l'état de la rue de Paris et de la rue du Château, c'est vraiment insuffisant.

Je crois donc que le Département, dans cette affaire, a mis en place une méthodologie tout à fait intéressante, mais qui malheureusement va se traduire par un transfert de charge du département vers la commune, de même que le département crie quand l'Etat lui transfère des charges qui ne sont pas compensées. Je sais bien qu'il y a un petit bémol qui permet d'être moins dur, c'est que la date de référence de l'indice d'actualisation ne part pas de la signature de la convention, qui aura lieu dans quelque temps, mais du mois de février 2008. Cela veut dire que les 4 750 M€ seront majorés de 1,5 à 2 % au moment de la signature.

Je trouve que les chiffres donnés sont insuffisants. C'est pour cette raison que nous ne participerons pas au vote de la délibération.

Mme Shan

Je voudrais attirer votre attention sur un détail. Le bilan saisonnier tiré par Météo France fait apparaître que l'hiver 2008/2009 se situe à 1,2 degré Celsius sous la moyenne saisonnière climatique calculée sur la période 1971/2000. La neige a subsisté à dix reprises à la station du parc Montsouris.

Je ne vous parle pas que de météo. Cela a une répercussion directe sur le sujet qui nous préoccupe, le gel étant l'ennemi public numéro 1 de la voirie. Se posent donc des problèmes de goudron faïencé, de zones fragilisées évoluant en nids de poule, de fissures de la chaussée. Ce sont des questions récentes puisqu'elles datent de cet hiver.

Le budget proposé par le Département a été défini en février 2008, il y a donc plus d'un an. Je pense qu'il serait utile que le diagnostic technique concernant la couche de surface et la structure de chaussée soit refait afin d'avoir une évaluation plus fine de l'état du patrimoine avant tout autre projet, qui serait du type piste cyclable. Nous éviterons ainsi des surprises concernant l'entretien classique dans la période de 10 ans qui devra être couverte par la compensation financière.

M. Tisseyre

J'aurai deux remarques concernant cette délibération, une sur la forme une autre sur le fond.

Sur le fond, cette délibération touche à un secteur clé puisqu'elle concerne l'aménagement des voiries qui représentent les voies départementales de transit à fort de trafic de notre ville. Nous dénonçons depuis des années les lacunes de ces grosses articulations en matière de sécurité routière. Certains aménagements sont attendus par les riverains depuis des années ; les cohabitations entre piétons, cyclistes, deux roues motorisés et voitures sont malaisées et dangereuses. On nous avait toujours promis une amélioration grâce à une collaboration étroite et efficace avec le département, relation fluidifiée par nos conseillers généraux locaux.

Qu'avons-nous vu depuis ces belles paroles ? Rien de significatif en termes d'aménagement. Dans ce contexte, cette délibération pourrait être séduisante dans la mesure où elle restituerait la maîtrise d'ouvrage et nous rendrait à même d'entreprendre de réels aménagements. A priori seulement, car la question est : aurons-nous les moyens de ces grands aménagements ? Dans l'immédiat, malheureusement pas. Si cela consiste à faire le minimum, alors nous pensons que concernant ces voiries, s'il y a tout lieu qu'elles restent, pour l'instant, dans le giron départemental.

Sur la forme maintenant, de grâce évitez de faire figurer un plan en noir et blanc alors que les légendes qui l'accompagnent n'ont visiblement un sens qu'en couleur.

Merci.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, vous l'avez compris, nous ne voterons pas cette délibération, car nous estimons que la ville a tout à perdre financièrement avec le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui. C'est dommage parce que nous en soutenons depuis longtemps le principe. Cependant, comme il a été dit, le concours financier prévu ne correspond pas au coût prévisible de remise en état du réseau concerné, et encore moins l'ajout de nouveaux dispositifs de sécurisation comme de nouveaux feux, des réaménagements, et des voies de circulation dédiées aux cyclistes ou bus.

Une fois de plus, il s'agit de transférer une charge financière à une collectivité sans en transférer les budgets correspondants. C'est donc non pour nous, surtout que, vous l'avez assez répété, et nous aussi, la situation financière de la ville ne nous permet pas ce genre de décision un peu légère.

M. Gardillou

M. Fourcade, je suis tout à fait d'accord avec vous. On peut toujours avoir un peu plus quand il s'agit de toucher des subventions. Si on m'avait donné 2 ou 3 millions de plus, je vous garantis que je les aurais pris. Simplement, comme vous le dites, on est dans un schéma où les collectivités vont concéder de plus en plus leurs voiries d'un point de vue communal. C'est plus judicieux pour nous d'en avoir la maîtrise d'ouvrage, pour des aménagements souvent liés à des spécificités de quartier, où les élus de quartier, les élus de terrain ont plus la latitude d'apprécier ce que souhaitent les Boulonnais qu'une administration un peu excentrée, notamment à Nanterre.

Concernant les aménagements en matière de sécurité, on peut toujours aussi, encore une fois, avoir voulu récupérer une voirie en bon état. Quand nous sommes arrivés aux affaires, j'ai fait faire un diagnostic. J'ai proposé au Député Maire de ne pas reprendre tout de suite ces voiries dans la mesure où un certain nombre de métrages étaient en très mauvais état. Le Conseil général a refait ces parties de voies qui étaient particulièrement dégradées. Une fois l'ensemble a été fait, nous passons cette délibération.

Pour autant, au niveau aménagement, nous sommes sur un plan local d'aménagement des points noirs en matière de sécurité routière, qui seront tous aussi éligibles à une subvention de la région, comme celle du département, pour des points spécifiques.

M. Solère

Je veux rappeler aussi un peu l'histoire de cette affaire. Il y a déjà de nombreuses années, le transfert par le départ-

tement de ces voiries, qui sont des voiries de proximité, ce ne sont pas des grands axes qui restent dans le giron départemental, avait été envisagé, de la même manière que certains collèges, qui étaient encore des collèges communaux, devaient être transférés au département. Les deux étaient liés. La ville avait un peu tardé à transférer au département des Hauts-de-Seine ses collèges, d'ailleurs elle les a transférés dans un très mauvais état. Je me suis occupé de la réfection du collège Bartholdi de compétence municipale, croyez-moi, la facture est lourde.

Aujourd'hui, c'est la seconde partie de l'opération, c'est le cas d'ailleurs dans quasiment toutes les communes du département, on transfère les voiries départementales de proximité à la commune. On le fait pour une raison simple : sur de l'entretien courant la ville a plus la capacité, de s'occuper de ces voiries, que le département des Hauts-de-Seine, qui se recentre sur des investissements très lourds.

Cette négociation financière que l'on avait conduite à l'époque, bien sûr on peut toujours considérer que l'on pourrait avoir plus. L'enjeu aujourd'hui est d'avoir un vrai partenariat entre le département et la ville. Croyez-moi, on l'a. On vous fera régulièrement, avec Mme de Rose et Mme Godin, un état des lieux de l'aide financière qu'apporte au quotidien le département des Hauts-de-Seine à Boulogne-Billancourt. Vous verrez que l'on arrive à des niveaux jamais atteints. Les électeurs, le moment venu, jugeront.

Sur ces remarques, s'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais mettre aux voix la délibération numéro 13.

Avis contraire du groupe @lternance.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ne prend pas part au vote.

La délibération n°13 est adoptée.

14 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) - ADHESION DES COMMUNES DU CHESNAY (YVELINES) ET DE VAUJOURS (SEINE SAINT-DENIS).

Rapporteur : M. Gardillou.

Mes chers collègues, le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France prend en charge la distribution publique du gaz pour le compte de 177 communes de la Région parisienne et de la distribution électrique pour 55 d'entre elles. Boulogne-Billancourt adhère pour sa part à la seule compétence du gaz.

Les communes du Chesnay et de Vaujours ont manifesté leur souhait d'intégrer le syndicat. Le 9 février dernier le Conseil d'administration du syndicat est émis un avis favorable à ces demandes.

Il vous est proposé d'approuver la délibération du Comité et d'accepter que ces 2 communes rejoignent le

syndicat.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 - MOTION RELATIVE A L'ATTITUDE D'EDF CONCERNANT LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE PARTENARIAT DU SIPPAREC DES SUBVENTIONS APORTEES AUX VILLES ADHERENTES OU AUX COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DONT ELLES SONT MEMBRES PAR LE SYNDICAT EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Rapporteur : M. Gardillou.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, c'est une motion.

Depuis le 1er janvier 1995, EDF et ERDF sont liées par un contrat de concession relatif à la fourniture d'électricité pour les clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente (tarifs régulés) et au réseau de la distribution publique d'électricité dont les collectivités territoriales sont propriétaires.

A ce contrat de concession, s'ajoute la convention de partenariat, partie intégrante de l'ensemble des documents contractuels liant le SIPPAREC et ERDF/EDF. Celle-ci est conclue pour une durée identique à celle de la convention de concession, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

En octobre 2006, pour répondre à la demande d'une ville adhérente membre d'une Communauté d'agglomération, le Comité du SIPPAREC a adopté 2 projets d'avenants au contrat de concession et à la convention de partenariat afin de permettre l'éligibilité des contrats de partenariat public-privé au fonds de partenariat pour le versement de subventions sur l'éclairage public. EDF a refusé de signer ces deux avenants.

En mai 2008, le SIPPAREC a de nouveau interrogé ERDF sur sa position, compte tenu de la discussion du projet de loi devenu la loi du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat public-privé.

ERDF Ile-de-France a répondu le 26 septembre 2008 confirmant le refus que les contrats de partenariat public-privé, soient éligibles aux financements de la convention de partenariat.

Compte tenu des conséquences de cette position, le Comité du SIPPAREC a adopté le 23 octobre 2008, une délibération la considérant comme inacceptable. Cette

délibération a été notifiée le 6 novembre 2008 au Président d'EDF et au Président du Directoire.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, la Commission concession électricité du SIPPAREC a auditionné ERDF. Cette réunion a abouti au constat d'un désaccord entre les positions du concessionnaire et du SIPPAREC.

Aussi, ce dossier a-t-il fait l'objet d'une seconde délibération, lors du Comité du SIPPAREC du 18 décembre 2008.

En conclusion, le montant des subventions financées par le fonds de partenariat pour la Communauté d'Agglomération Val de Seine au titre de la Ville de Boulogne-Billancourt et votées par le Comité Syndical du 26 mars 2009 s'élève à 728 200 €.

Compte tenu de l'importance de cette question et des conséquences financières de la position d'EDF/ERDF pour les investissements réalisés par la Communauté d'agglomération Val de Seine en matière d'éclairage public sur le territoire communal, il est proposé au Conseil municipal de s'associer aux démarches du Comité syndical du SIPPAREC, d'adopter la motion annexée au présent rapport et de l'adresser aux présidents d'EDF et d'ERDF.

M. Solère

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Vouette

Clairement, nous sommes dans une situation qui ressemble un peu à celle du rail avec la SNCF et RFF, c'est-à-dire qu'on libéralise les services publics liés à un grand réseau, et automatiquement on a des problèmes. L'entreprise qui récupère le réseau manque de fonds parce que cela coûte très cher pour la maintenance et voilà. Après, les subventions publiques à un opérateur privé ne vont pas de soi. Nous nous abstenons sur cette motion.

Abstention du groupe @lternance.

La délibération n°15 est adoptée.

16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LES PETITES TÊTES DE L'ART - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DE LA FAMILLE ET DES FEMMES DES HAUTS-DE-SEINE (CIDFF) - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES.

Rapporteur : Mme Bouée.

Mes chers collègues,
La présente délibération vise la conclusion de conven-

tions d'objectifs avec deux associations rattachées à la direction de la famille : Les Petites Têtes de l'art et le Centre d'information sur le droit des femmes et de la famille des Hauts-de-Seine (CDIFF).

L'association Les "Petites Têtes de l'Art" gère à la fois un jardin d'éveil destiné aux enfants de 18 mois à moins de 4 ans, et des ateliers d'arts plastiques destinés aux enfants à partir de 2 ans et demi.

Créée il y a 3 ans à l'initiative de parents, l'association a repris le projet pédagogique et le fonctionnement de l'association "l'Arbre en couleurs", gestionnaire, jusqu'en juillet 2006, d'une structure d'accueil de 20 enfants installée au sein de l'espace Landowski - cette association ayant été dissoute suite à la démission de la Présidente, après que la Ville ait fait part de son intention de reprendre les locaux pour y héberger les ateliers d'arts plastiques municipaux.

Pour accompagner cette nouvelle association dans son projet, la Ville a mis gracieusement à sa disposition, en septembre 2006, des locaux loués au 64 rue de Bellevue et agréés par les services de PMI pour l'accueil de 15 enfants. S'étant par ailleurs engagée à étudier la possibilité d'agrandir les lieux en vue d'une extension de la capacité d'accueil à 20 enfants, la Ville a pris à bail, courant 2007, le local attenant situé 62 rue de Bellevue.

D'importants travaux d'agrandissement et de réaménagement ont été conduits dans ce cadre en 2008, pour un montant d'un peu plus de 700 000 €.

Cette association s'est vue attribuer, par délibération du 11 décembre dernier, une subvention de fonctionnement de 80 000€ au titre de la gestion 2009. Le coût du local mis gracieusement à disposition s'élève par ailleurs à près de 45 000€.

Membre d'un réseau national, le centre d'information sur le droit de la famille et des femmes des Hauts-de-Seine (CIDFF) a pour mission de favoriser l'autonomie de la femme dans les domaines social, professionnel et familial, de développer l'information individuelle et collective, et de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

L'association, dont le siège est installé à Boulogne-Billancourt, propose de multiples services dans différentes Villes du département : Sèvres, Châtenay-Malabry, Issy-les-Moulineaux, Chaville, Meudon la Forêt. A Boulogne-Billancourt, sont offerts un service d'information juridique ainsi que des services de médiation familiale et de conseil conjugal et familial.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, le conseil municipal a délibéré en décembre dernier en faveur de l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 000€ au titre de l'exercice 2009. A cette subvention municipale s'ajoute une subvention de la

communauté d'agglomération Val-de-Seine d'un montant de 10 900€.

Les subventions attribuées à ces deux associations étant supérieures à 16 000 euros, elles nécessitent la passation d'une convention d'objectifs en vertu de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Je vous propose à cet effet d'adopter les projets de conventions joints en annexe.

Il est précisé que la convention à conclure avec le CIDFF fait obligation à l'association d'accroître et diversifier ses sources de financement. Il est souhaitable en effet que la contribution municipale soit ramenée, pour les années à venir, à un niveau plus en rapport avec les services effectivement rendus aux boulonnais. Je m'y attacherai dès 2010.

Il convient de noter à cet égard que la participation financière de Boulogne-Billancourt représente à elle seule plus de 43% des subventions perçues par l'association - sans compter la mise à disposition gracieuse des locaux situés rue des Quatre Cheminées, dont le coût, intégralement supporté par la Ville, s'élève chaque année à près de 40 000 €.

Les subventions accordées ensemble par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général représentent ensemble un peu plus de 26% du total ; les autres communes du département qui hébergent les services du CIDFF des Hauts-de-Seine participent à hauteur d'un peu moins de 21% de l'ensemble des subventions.

Les deux conventions dont il est question prendront effet jusqu'au 31 décembre 2009.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Celui-ci a voulu savoir ce qui serait prévu à l'échéance du bail des locaux rue des 4 cheminées.

Mme Lavarde

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Solère

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ?

Mme Bouée

La question m'avait été posée de savoir quand s'arrêterait

la fin de bail rue des 4 Cheminées pour le CIDF Pour les locaux, la date de fin de bail est le 15 mai 2011.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17 - PROCEDURES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR DES EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LES CONSULTATIONS.

Rapporteur : Mme Bouée.

L'augmentation de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans est une préoccupation constante depuis le début du mandat, dans le souci de répondre aux attentes de nos concitoyens. Nous nous devons en effet de tenir compte de la structure sociodémographique de Boulogne-Billancourt et d'anticiper son évolution. C'est ainsi que depuis la rentrée de septembre 2008, la Ville a mis en service deux micro-crèches (rue Escudier et rue du Dôme) et une mini-crèche d'appartement (rue de Sèvres), offrant ainsi aux familles 40 places supplémentaires. Un autre projet est en cours visant l'ouverture, en septembre 2009, d'une nouvelle structure multi-accueil de 20 places rue Les Enfants du Paradis.

Par ailleurs, deux projets importants sont en cours de réalisation. Le premier est situé rue de la Ferme, au pied d'un immeuble réalisé par NEXITY et vendu en volume à PARIS HABITAT et à la Ville. NEXITY vient de remettre à la Ville le volume et les travaux d'aménagement intérieurs ont démarré pour une fin de travaux en avril 2010 et une capacité de 60 berceaux. Le second se situe sur le lot A2b de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Il s'agit également d'une crèche de 60 berceaux à laquelle est ajoutée une structure multi-accueil de 20 places. Dans un montage identique au précédent, la SAEM Val-de-Seine a acquis le volume auprès de NEXITY et procèdera ensuite aux travaux d'aménagement intérieur. La Ville garde à sa charge l'acquisition des mobiliers et leur mise en place. La fin des travaux est prévue en avril 2010, comme pour la crèche de la rue de la Ferme.

Pour ces deux crèches, il est envisagé une ouverture à la rentrée de septembre 2010. Aussi convient-il dès à présent d'appréhender l'organisation du service à rendre dans ces nouvelles structures.

Si la gestion des établissements de petite enfance relève de la compétence des communes et sans que soit remise en cause la grande qualité des services municipaux dans ce domaine, la pénurie actuelle de personnel qualifié qui frappe toutes les grandes Villes de France pourrait nous empêcher d'ouvrir ces établissements.

Si la Ville développe et renforcera sa politique volontariste en matière de recrutement au profit de ce secteur et suscitera la création d'une école municipale de puériculture, nous devons dans l'immédiat rechercher un mode

alternatif de gestion.

Ces dernières années, une offre étoffée de services s'est développée sur un marché en plein essor et particulièrement dynamique, assurée par des opérateurs qui se proposent de créer des structures d'accueil de la petite enfance et d'en assurer l'exploitation, soit pour le compte d'entreprises privées, soit pour le compte de collectivités publiques, soit même pour leur propre compte.

Afin d'être certain d'offrir aux parents de nouvelles places de crèches, il convient de lancer une consultation formelle qui permettrait de statuer au vu de dossiers élaborés, de comparer des offres précises, et de conclure, le cas échéant, un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des deux nouveaux équipements.

Les candidats seront amenés à préciser leur projet qui devra, bien entendu, respecter les normes élaborées par les services de protection maternelle et infantile (PMI) pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans, ainsi que le décret n°2007-206 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Il devra par ailleurs prévoir une participation financière des familles respectant les barèmes fixés par la Ville, conformément aux préconisations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) relatives à la Prestation de Service Unique (PSU).

Le dossier joint à la présente délibération précise les caractéristiques de la délégation de service public envisagée, ainsi que les éléments essentiels que les candidats devront expliciter dans leur réponse.

En considération des opportunités offertes par le marché, je vous propose de vous prononcer favorablement quant au principe de cette délégation de service public pour l'exploitation des futurs établissements situés respectivement rue de la Ferme (îlot EE) et cours Seguin (îlot A2B), conformément à l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Celui-ci a voulu savoir si la nouvelle structure, rue des Enfants du Paradis, correspondait bien à un agrandissement, a demandé pourquoi la délégation de service public aurait plus de faciliter à recruter du personnel et a souhaité avoir confirmation quant aux tarifs appliqués.

Arrivée du maire à 21 heures 15.

M. Solère

Je salue l'arrivée du maire.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a demandé si la somme allouée dans le cadre de la convention ANRU est utilisée pour le financement de l'une de ces deux structures.

Le groupe @lternance a demandé aussi quelles seraient, pour les familles, les conséquences financières directes et indirectes, fournitures de denrées alimentaires, matériels de puériculture, du choix de la gestion déléguée. A ce propos, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a demandé une actualisation des coûts comparés des trois types de gestion : municipale, gestion de service public et gestion privée. Les outils de gestion qui permettront de répondre à cette demande sont en cours de conception. Quoiqu'il en soit, la somme payée par les familles dépend uniquement de leur quotient familial et aucunement du type de gestion. Le groupe @lternance a aussi fait remarquer que les structures privées sont en mesure de recruter du personnel qualifié alors même que la ville éprouve des difficultés.

Les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ont précisé que deux structures implantées dans la ville, ABC Puériculture et Babilou, disposent de leur propre école de formation, ce qui leur permet de disposer de personnel qualifié.

Des mesures prises pour rendre la ville plus attractive aux personnels qualifiés seront bientôt communiquées au Conseil municipal.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Pardonnez-moi pour mon retard.

Mme Shan

Je voudrais savoir pourquoi les crèches gérées par une structure privée trouveraient plus facilement du personnel que la ville, à prestations et tarifs égaux pour les familles ? Pourrait-on avoir une indication, une vue générale, sur la politique de gestion du personnel dans ce domaine ?

Par ailleurs, j'aurais voulu savoir si la Conférence de la Famille avait été saisie sur ces questions.

Mme Vouette

Le problème de la petite enfance était au cœur de notre programme des municipales, et il me semble qu'il était

également fort présent dans le vôtre. C'est donc avec une grande surprise que nous constatons aujourd'hui que vous vous engagez dans cette direction de la privatisation des crèches municipales.

Concernant les questions de recrutement :

Certes, les conditions de logement dans notre ville ne permettent pas au personnel municipal de se loger dans des conditions décentes à coût abordable et donc, nous sommes peu compétitifs sur le marché de l'emploi. Mais là, nous connaissons tous la solution, il suffit de vouloir l'appliquer. De plus, les crèches privées arriveraient à recruter, et pas nous. Monsieur le maire, dites-nous quelles ont été les campagnes de recrutement, ce qu'elles ont donné, quels moyens mettez-vous en œuvre pour créer sur le territoire de la ville, ou plutôt de la future communauté d'agglomération, une école de formation adaptée qui permettrait à un certain nombre de nos concitoyens de se former à un métier et aux villes du secteur de recruter facilement le personnel dont elles ont besoin ?

Concernant la crèche des Lavandières :

D'abord, il n'y avait pas d'urgence à fermer la crèche des Lavandières puisque les travaux dans ce secteur du Pont de Sèvres ne commenceront pas dans l'immédiat. Pourquoi cette précipitation ? Ensuite, vous voulez répartir le personnel des Lavandières dans d'autres établissements de la ville. Dans quelles conditions allez-vous le faire ? Les métiers et compétences de chacun seront-ils respectés ?

Concernant la privatisation des crèches :

M le maire, privatiser les crèches n'est pas une décision anodine. Qu'en pensent les parents ? Vous nous dites que le coût sera le même pour les familles. Le projet de convention n'est pas aussi clair que ça : sommes-nous assurés par exemple que les parents n'auront pas à fournir couches et alimentation en plus de leur participation financière ? Je sais que cela se fait dans certains établissements. D'ailleurs, nous avons appris en commission des finances que nous ne connaissons pas le coût complet pour la ville des différents modes de garde. Il serait plus judicieux de regarder ces aspects de près avant de se lancer dans des opérations de ce type.

Autre point, il est noté dans la convention que les gestionnaires décideront et organiseront la répartition des enfants par âge et unité : sur quels critères ? C'est plutôt à la ville de regarder cela. Comment s'assurer que des critères de rentabilité ne joueront pas ?

Nous constatons également qu'un représentant des gestionnaires participera à la commission d'attribution des places de crèche -dont nous ne faisons pas partie- : pourquoi ? C'est à la ville de décider, pas à un gestionnaire

privé de faire le tri dans les familles sur des critères que nous ne connaissons pas.

Enfin, concernant la crèche des Toits de Boulogne :

Si nos informations sont exactes, vous avez décidé de ne pas donner suite au projet déjà bouclé de nouvelle crèche dans le secteur des Toits de Boulogne. Comment justifiez-vous cet abandon alors que les besoins sont immenses ? Quelles seront les conséquences financières en termes de dédits auprès des promoteurs ?

M le maire, autant nous sommes très sensibles à la nécessité d'augmenter le nombre de places de crèches, autant nous ne pouvons pas vous suivre sur cette délibération qui n'est pas justifiée et qui nous semble contre-productive.

Mme Even

Le fait que le personnel appartienne à des entreprises privées ne va-t-il pas favoriser la mobilité de celui-ci en région parisienne notamment, entraînant un turn-over important au détriment des enfants qui sont à cet âge-là très sensibles à leur entourage ?

Mme Bauche

Je ne vais pas parler trop longtemps, parce que tout a été dit pratiquement. J'aimerais des explications sur la suppression de la crèche des Toits de Boulogne, à laquelle j'avais donné du temps et du travail.

J'aimerais aussi, maintenant que l'on a une Conférence de la Famille, savoir si dans ce cadre, vous allez avoir une évaluation réelle des besoins et que l'on ait une politique visible sur plusieurs années de ce qui figure dans votre préambule, qui est une préoccupation constante de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans.

Enfin, je suis étonnée moi aussi que les structures privées trouvent plus facilement du personnel qu'une structure publique. En règle générale, les avantages du personnel dans les structures publiques, c'est une sorte de sécurité de l'emploi qui fait bien envie à beaucoup de gens à l'heure actuelle. Je suis étonnée que le personnel qualifié préfère aller dans une structure privée que dans une structure publique.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, il n'est écrit nulle part que la gestion des crèches doit être absolument municipale partout, toujours et à tout instant. A la condition formelle, qui a été remplie, que les structures qui ne sont pas municipales, qui sont soit privées, soit associatives, respectent les normes de la CAF et pratiquent les mêmes tarifs que celles de la CAF, je suis au contraire tout à fait favorable aux

procédures de délégation de service public. La seule chose que j'ai demandé en commission, Mme le rapporteur l'a noté, c'est que l'on nous donne une vue sur les chiffres 2008, un comparatif des résultats de gestion entre ce qui est municipal et ce qui est associatif.

Je crois qu'il faut absolument essayer de développer des formules de gestion ou des gestions d'entreprises, puisque maintenant il y a des incitations. La seule condition bien entendu, avec les problèmes de sécurité et de traitement convenable des enfants, c'est qu'elles respectent les normes et les tarifs de la CAF.

Nous voterons cette délibération.

M. Baguet

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme Bouée

Vous m'avez interrogée sur le lait et les couches dans les crèches privées. Je peux vous dire que les crèches privées, j'en ai interrogé sept hier, donnent toutes le lait comme dans les crèches collectives, et les couches. La marque de lait est Nutricia, et si les enfants ont des allergies, comme dans les crèches collectives, les parents amènent le lait.

Vous me dites : public/privé, les familles payent plus cher. Les structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans bénéficient de subventions de fonctionnement émanant de la CAF. En contrepartie, la CAF fait obligation aux bénéficiaires de se conformer à des barèmes d'application nationale qui fixent les participations familiales selon les revenus et la composition des foyers.

De ce fait, tous les usagers des crèches de la ville bénéficient des mêmes conditions tarifaires, quel que soit le mode de gestion. Il convient de noter que la ville intervient également dans le financement des activités gérées par les crèches associatives. Elle leur verse en effet des subventions de fonctionnement pour équilibrer leur budget.

Pourquoi le privé a-t-il moins de problèmes de recrutement ? Les entreprises œuvrant dans le domaine des crèches connaissent une croissance très forte, qui génère d'énormes besoins en recrutement sur un marché du travail tendu en ce qui concerne les professionnels de la petite enfance. Pour alimenter cette croissance et se donner les moyens de recruter les professionnels disposant des qualifications requises, ces entreprises mettent en œuvre plusieurs stratégies que les collectivités publiques peinent à mettre en œuvre en raison des coûts associés : création d'agences de recrutement, création d'écoles.

D'ailleurs, il est précisé enfin qu'une réflexion est engagée pour Boulogne-Billancourt sur la création d'une école

d'auxiliaires de puériculture à Boulogne-Billancourt.

Est-ce que la réponse pour les deux premiers points vous convient ?

Approbation.

Maintenant, la subvention ANRU attribuée pour le projet...

M. Baguet

Cela, c'est du détail. On ne va pas rentrer dans le détail des subventions ANRU.

Mme Bouée

Si vous souhaitez le papier, je vous le donnerai.

M. Baguet

Je voulais dire en complément de Marianne, à part l'intervention de Jean-Pierre Fourcade, je suis un peu surpris des nombreuses réserves émises sur ce dossier, qui est un dossier sensible, pour au moins deux raisons.

La première : ce n'est pas la première délibération que l'on passe en ce sens depuis que l'on a été élu. On a profité de la mise en place par le gouvernement de la création de micro-crèches dans un appartement occupé par une association parisienne au-dessus du marché Jean-Jaurès. On l'a transformé en micro-crèche et du jour au lendemain, 9 places ont été prises. On a également utilisé le développement de la structure ABC Puériculture pour augmenter le nombre de places en crèche en utilisant le logement de la directrice de la crèche à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue de Gallieni, logement de fonction vide, pour le transformer en accueil de crèche.

Bon an, mal an, sur un an on a créé une quarantaine de places en crèche, en moins d'un an, dans des structures légères et toujours confiées au privé.

Pourquoi confier au privé justement ? Parce que le vrai problème que l'on a, on est tous là normalement pour rendre service à nos concitoyens, il y a une pénurie de places en crèche à Boulogne-Billancourt. On l'a tous mis dans notre programme nous-mêmes, dans notre propre programme électoral, dans les 100 propositions. On souhaitait que la satisfaction des demandes de places en crèche passe d'un tiers à 50% d'ici la fin du mandat. On est sur cet objectif-là.

Comment fait-on lorsqu'on ne trouve pas de personnel ? Il y a deux secteurs qui restent ouverts aux recrutements à la mairie, je le dis à chaque Conseil municipal, c'est le secteur de la police municipale, parce qu'on va étendre les horaires de la police municipale jusqu'à 1 heure du matin

en réorganisant les services. Et le deuxième secteur, c'est la petite enfance. On n'arrive pas à trouver de personnel. La preuve : on a 60 places aujourd'hui vides. 60 berceaux vides, des sections entières fermées dans nos crèches municipales. Je peux vous assurer que je reçois personnellement tous les nouveaux emplois municipaux et, chaque fois qu'il y a une demande de place en crèche, bien évidemment, on regarde un peu le cursus de la personne, ses qualités professionnelles, et je reçois l'intéressée. Chaque fois je demande d'où viennent les gens.

Actuellement, on recrute beaucoup d'anciennes infirmières. Ce n'est pas terrible, parce qu'on est en train de vider les hôpitaux publics pour récupérer les places en crèche, mais il faut tout de même satisfaire les familles de Boulogne-Billancourt. On essaie de recruter du personnel, on n'en trouve pas. Il y a deux ans, la ville de Rueil, Jean-Pierre Fourcade s'en rappelle peut-être, a construit une crèche municipale. Elle est restée vide un an... A Issy-les-Moulineaux, ils ont construit une crèche, ils ont voulu qu'elle soit municipale, elle est restée vide six mois.

Aujourd'hui, je ne parle pas du tout de privatiser des crèches. Je croirais entendre un discours que l'on a déjà entendu. On ne privatise pas des crèches, les crèches municipales qui sont gérées en régime municipal restent en régie municipale. Là, on parle de constructions nouvelles de crèches.

Comment fait-on lorsqu'on n'arrive pas à recruter du personnel pour nos propres crèches municipales, lorsqu'on a des calendriers engagés qui sont terminés, la crèche de la rue de la Ferme va être ouverte en septembre 2010, la crèche A2B sur la ZAC Seguin va être ouverte en septembre 2010. Comment fait-on, alors que l'on n'arrive même pas à pourvoir aux recrutements complets avec notre personnel communal, pour faire fonctionner ces deux crèches ? Il faut d'ores et déjà prévoir une délégation de service public. C'est à peu près entre 6 mois et 9 mois, et cela peut même aller jusqu'à un an de démarches administratives.

Vous vous rendez compte pour les familles boulonnaises ? On aura deux crèches neuves en 2010 et on ne pourra pas les ouvrir, faute de personnel.

Vous allez me dire : qu'est-ce que vous faites ? Pourquoi le privé trouve plus de personnel que le public ? Parce qu'ils paient mieux. Nous, on a des grilles, vous savez, l'indice dans la Fonction publique, les grilles d'emploi, cela existe. On est un peu figé dans ce cadre, on est un peu contraint. Dans le privé, ils paient un peu plus cher. On est décidé à aller jusqu'au bout.

Pour vous montrer que l'on ne veut pas privatiser toutes les nouvelles crèches à venir, on ne supprime aucun emploi municipal, au contraire, on cherche à trouver du personnel pour faire fonctionner nos 60 berceaux vides. Pour être sûr qu'à l'avenir il ne nous arrive pas de mauvai-

ses surprises comme maintenant, j'ai demandé à Mme Bouée et à Mme ...??? de la ville de Rueil, nous allons ouvrir notre propre école de puériculture à la mairie de Boulogne-Billancourt en septembre 2009.

Malheureusement, la promotion ne sera pas capable d'assumer des responsabilités directes en septembre 2010, parce qu'elle aura juste un an de formation, mais nous allons former notre propre personnel.

Je ne comprends pas. On est tous d'accord sur l'objectif, on vous propose des solutions qui sont un panachage entre la réalité de la difficulté du recrutement, et cela touche toute la région parisienne, ce n'est pas que l'ouest parisien. Cela touche aussi l'est parisien. C'est un métier difficile de travailler dans une crèche, c'est un métier qui demande d'abord de la passion et de l'attention, et même de la tension nerveuse. On doit être disponible toute la journée. Un bout de chou, on ne peut même pas le laisser 5 secondes tranquille. Il faut avoir en permanence l'œil dessus.

C'est un métier difficile, c'est pour cela que l'on ne trouve pas des gens pour exercer ce métier difficile. On va essayer de trouver des solutions au mieux des intérêts des Boulonnais, on va panacher la mise en délégation de service public, le recrutement de personnel communal et notre propre école de formation.

Quant à la crèche des Lavandières, je suis désolé. Il se trouve que le calendrier fait que la crèche de la rue de la Ferme devait être livrée en septembre 2010. Ensuite, on nous a dit qu'elle pourrait être ouverte plus tôt, en septembre 2009. Malheureusement, le chantier a fait que l'on sera sur septembre 2010. Si cela avait été septembre 2009, on avait prévu de transférer le personnel des Lavandières dans la crèche de la rue de la Ferme. Ce n'est plus possible. Dans le cadre du calendrier de l'opération ANRU, on aura un comité de pilotage qui va réunir tous les responsables du Comité ANRU, le Préfet, le responsable de l'ANRU, Paris Habitat, la Caisse des Dépôts, tous les signataires, on se réunit le 12.

La première chose demandée par le comité de l'ANRU, c'est le respect des engagements, du calendrier. On va le respecter.

Il est nécessaire de libérer ce mail entre les deux immeubles du Pont de Sèvres. Il faut l'aérer, il est plein d'édicules techniques, d'éléments extérieurs qui sortent de terre, comme les bouches d'aération. Il y a plein de choses comme cela. Il y a aussi, dans le mail, une crèche. Il se trouve que la crèche des Lavandières doit être la première à être démolie. Il est prévu qu'elle soit démolie d'ici fin 2009 pour donner de la respiration au mail et respecter le calendrier et, à partir de là, la crèche de la rue de la Ferme n'étant pas encore construite, profiter que la crèche des Lavandières fait 60 berceaux pour compléter nos 60 berceaux vides.

Cela s'appelle de la bonne gestion. On a des frais généraux engagés dans nos crèches pour un fonctionnement à 100 % des berceaux, on a 60 berceaux vides, on essaie de trouver le personnel. Ce sera fait dans le plus grand respect des employées de la crèche des Lavandières. Chacune a été reçue individuellement. Chaque cas est étudié individuellement. Chaque cas trouvera j'espère satisfaction dans les crèches de la ville. L'objectif est d'arriver à 100 % de fonctionnement des crèches de la ville.

Je n'ai pas répondu sur la crèche des Toits de Boulogne. Cela fait partie des dossiers que l'on a trouvés. Savez-vous le coût uniquement pour obtenir un local brut de décoffrage, le coût du local des Toits de Boulogne qui nous a été proposé, avec les aménagements de la ville qu'il faut rajouter en plus 5,9 M€. Pour combien de berceaux ? 40 berceaux. Je ne construis pas de crèche à 150 000 € le berceau. Cela me paraît déraisonnable. Je préfère les crèches que l'on va construire ici.

On sera à quel prix sur les crèches en délégation de service public ?

Mme Bouée

Autour de 8 000 €.

M. Baguet

Là, on nous propose une crèche à 150 000 € le berceau. J'estime, compte tenu de la situation financière de la ville, que l'on ne peut pas mener ce projet à son terme. On a écrit au promoteur. Pour l'instant, il n'est absolument pas question de dédit, bien évidemment. Le projet n'est même pas engagé, l'immeuble n'est même pas construit, puisque c'était prévu à l'angle de la rue de Paris et de la rue de Silly, en plus avec une très forte réserve de la PMI, parce que cela consistait à avoir le jardin de la crèche sur l'angle de rue, avec toute possibilité de recevoir des objets.

Si c'est pour recommencer l'histoire de la crèche du Pont de Sèvres où il a fallu faire des toits en plexiglas pour protéger les enfants, déjà la réserve de la PMI m'avait mis la puce à l'oreille, et le prix demandé par le promoteur me paraît totalement déraisonnable. D'autant qu'il y a déjà deux crèches, dont une crèche qui est en face. Le quartier est déjà pourvu en crèches.

On en fera si l'on veut atteindre notre objectif de 50 % de demandes satisfaites, mais pas à 150 000 € le berceau.

Mme Even

Du personnel passionné dans les crèches de Boulogne-Billancourt, nous en avons. Comme vous l'avez fait remarquer, c'est un métier fatigant. Il est vrai que si ce personnel doit avoir des heures de transport pour venir travailler à Boulogne-Billancourt, c'est effectivement une difficulté

supplémentaire. Que le salaire soit important, c'est une chose, mais le gros problème que nous avons sur Boulogne-Billancourt, comme sur Issy-les-Moulineaux ou Rueil, c'est le logement de ce personnel. Vu leur salaire, ils ne peuvent pas se loger sur Boulogne-Billancourt.

Deuxièmement, lors de la commission de lundi soir, nous avons posé la question et on nous a bien dit que la crèche des Lavandières, qui est une crèche municipale qui va être fermée, sera remplacée par la crèche rue de la Ferme, qui est une crèche privée. Donc, on supprime bien une crèche municipale pour ouvrir une crèche privée.

M. Baguet

Non, je suis désolé. La crèche des Lavandières sera transférée en termes de couverture géographique, vers la crèche C1, la crèche qui sera au pied de la tour Jean Nouvel, qui sera censée accueillir les enfants. En attendant, les enfants sont répartis sur la crèche du Point du Jour, la crèche des Cabris, et sur un certain nombre d'autres crèches. Les enfants sont répartis dans les 60 berceaux vides. Il y a 60 berceaux vides actuellement sur Boulogne-Billancourt et la crèche des Lavandières compte 60 berceaux. On a le juste complément, on ne met aucun enfant à la porte, aucun emploi à la porte. Bien au contraire, nous en cherchons. Nous recrutons des puéricultrices. Nous allons faire toute une page dans le BBI de ce mois-ci sur le recrutement. On lance une école de puériculture, on a fait des annonces dans les écoles de puériculture, on a passé des petites annonces dans les journaux, on a passé des annonces Internet. Toutes les communes font la même chose, malheureusement. On a pris des contacts avec des écoles en direct. Nous faisons tout ce qu'il faut pour recruter le personnel.

Je suis demandeur si on trouve du personnel. Ne dites pas que l'on ferme une crèche municipale pour la privatiser, ce n'est pas vrai. Dans le calendrier, on va avoir deux crèches qui vont sortir de terre en 2010. Il faut à peu près 25 personnes par crèche. On n'arrive même pas à trouver. Il nous en manque 25 dans le personnel communal, comment voulez-vous que je prenne l'engagement d'en trouver 50 d'ici septembre 2010 ? Cela ne me paraît pas possible du tout.

Quant aux logements, je n'y peux rien, il y a 2 160 emplois municipaux, on ne va pas leur proposer à tous un logement. Quelqu'un parlait de la sécurité de l'emploi. Il y a la sécurité de l'emploi, il y a la difficulté de l'emploi et la difficulté du logement. Ce n'est pas parce qu'on est employé municipal que l'on doit systématiquement être logé dans la ville. Il y a peut-être des gens qui ne sont pas employés municipaux, qui travaillent à Boulogne-Billancourt, qui se démènent pour faire vivre l'économie du pays, qui ont peut-être droit aussi à des logements, et pas systématiquement se voir passer sous le nez par des fonctionnaires municipaux. On a créé un groupe de travail sur la précarité, on est très attentif aux cas particuliers des agents qui sont en difficulté de logement. On répond de la

façon la plus humaine possible. Les autres, ce sera géré dans le cadre global de la gestion du logement, comme le fait M. Gallant avec les services municipaux.

Mme Vouette

...

M. Baguet

Je ne sais pas pourquoi d'un seul coup sur ce sujet...

Mme Vouette

Excusez-moi, je voudrais comprendre. Monsieur le Maire nous dit que les entreprises privées payent mieux leur personnel. Donc, le personnel est mieux payé, les parents payent la même chose et le service rendu est identique. Je voudrais savoir comment on arrive à cela ? Comment fait-on pour payer mieux le personnel en demandant la même chose aux parents et à service égal ? Je demande juste une explication.

M. Baguet

Dans les crèches privées, tout le monde ne paie pas le même prix. Comme l'a dit Jean-Pierre Fourcade, c'est dans le cadre des accords de la CAF que les collectivités publiques payent le même prix, mais les crèches privées fonctionnent aussi avec des entreprises qui payent plus cher. C'est comme cela qu'elles se rattrapent. C'est tout simple.

Dans la délibération suivante, on va parler de l'achat de places en crèche. On va acheter effectivement des places dans des structures privées. On ne sera pas les seuls utilisateurs des places en crèche. Des entreprises vont payer. Simplement, elles paieront un peu plus cher pour leurs salariés que nous.

Dans la délibération suivante, on peut déjà anticiper un peu, pourquoi achète-t-on des places dans des structures privées ? Notamment pour libérer les 13 places, parce qu'à un moment, il y a eu un accord entre la ville de Boulogne-Billancourt et l'hôpital Ambroise Paré. L'hôpital Ambroise Paré n'arrivait pas à remplir sa crèche avec des nourrissons. La ville très justement a acheté des places en crèche à l'hôpital Ambroise Paré, d'abord 10 de mémoire, puis 13 ou 14. Ces places nous coûtent à peu près 200 000 € par an. Il se trouve qu'Ambroise Paré a une difficulté de recrutement d'infirmières, notamment parce qu'elles ne trouvent pas de places en crèche. La directrice m'a demandé de récupérer ces 14 places de crèche municipale. Cela a été une demande de la CGT. Pour faire plaisir à la CGT de l'hôpital Ambroise Paré, nous allons acheter 14 places dans une structure privée, effectivement, et cela me paraît normal que les familles qui sont aujourd'hui accueillies à Ambroise Paré puissent retrouver du jour au lendemain une place dans une crèche privée.

Aujourd'hui, la seule solution que l'on a de les satisfaire, c'est d'acheter des places dans une structure privée. Ce sera la délibération suivante. Dans cette structure-là, on ne sera pas les seuls à avoir des places, d'autres entreprises en auront aussi.

Mme Vouette. ...

M. Baguet

Visiblement, c'est un dossier qui vous préoccupe. Cela me paraît assez simple tout de même.

Mme Vouette

Il me semble que c'est un sujet très important, qui intéresse beaucoup nos concitoyens. Je ne trouve pas cela soit totalement inutile d'y passer un peu de temps. Vous nous expliquez que si l'on arrive à cette équation financière spéciale, c'est parce qu'une partie des places de ces crèches construites par la ville va être réservée aux enfants des employés d'entreprises sur la ville. C'est bien cela ?

(Mouvements divers...)

Quel est le pourcentage de berceaux qui sera réservé à des enfants non boulonnais ?

M. Baguet

Aucun, Mme Vouette. Je vous parle des structures. Je ne vais pas citer de noms, mais il y a des structures qui proposent leurs services à des communes. Certaines crèches sont gérées en direct par eux et elles accueillent uniquement des enfants de la ville en question, elles ont aussi d'autres structures par ailleurs avec des crèches privées pour les entreprises. Elles ont elles-mêmes des crèches totalement privées dans lesquelles elles accueillent des enfants qui viennent d'horizons différents. C'est comme cela que ces associations ou ces sociétés, parce que certaines sont en sociétés, trouvent un équilibre général. On a la chance d'avoir à Boulogne-Billancourt des associations et des sociétés qui ont leur siège social à Boulogne-Billancourt. Elles se rattrapent par les subventions de la CAF, par les aides.

Il y a eu deux plans d'engagement successifs. Mme Ségolène Royal, je vous signale, avait lancé ce premier plan de crèches. C'est elle qui a ouvert le droit au financement des crèches privées. Par la suite, cela s'est étendu. Mme Morano vient d'annoncer un plan pour 100 000 places de crèches supplémentaires ; il y a des subventions de l'État, des accompagnements, c'est comme cela que les structures privées s'en sortent financièrement, c'est comme cela que l'on peut offrir des services de crèche supplémentaires à nos concitoyens. Cela ne coûte rien, je vous assure, à la ville. Ce sont des places réservées aux enfants de la commune qui sont examinées par la commission. C'est nous qui attribuons toutes les places.

Si vous voulez, je suis prêt à vous recevoir, Mme Vouette, pour vous expliquer cela dans le détail. Je vous assure que les deux délibérations qui viennent sont des très bonnes mesures, c'est de très bonne politique. Il n'y a absolument pas de vouloir privatiser des crèches et autre, c'est le service maximum que l'on peut rendre à la population. C'est tout simple.

Je mets aux voix la délibération numéro 17.

Abstention du groupe @lternance.

La délibération n°17 est adoptée.

18 - RESERVATION DE PLACES MULTI-ACCUEIL DANS DES STRUCTURES PRIVEES DE PETITE ENFANCE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS.

Rapporteur : Mme Bouée.

Mes chers Collègues,

Je vous propose d'examiner aujourd'hui l'acquisition de droits de réservation dans des structures privées d'accueil collectif.

La Ville bénéficie à ce jour de 50 places dans deux structures privées, en application d'un marché conclu fin octobre 2005.

A cette période déjà, la Ville avait en effet souhaité soutenir l'initiative d'entreprises, alors précurseurs sur le marché émergent de la création et l'exploitation de structures d'accueil de la petite enfance, et désireuses de s'installer à Boulogne-Billancourt.

A cet effet, un appel d'offres avait été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, qui avait conduit la Ville à contracter avec 2 entreprises :

- D'une part, avec la Société Un Tout Petit Monde, gestionnaire d'une structure d'une capacité de 40 places, située à l'angle de l'avenue André Morizet et de la rue de l'ancienne mairie ;

- D'autre part, avec la société Evancia-Babilou, gestionnaire d'une structure d'une capacité de 24 places, située à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la rue des Tilleuls

Ce marché expirant fin octobre 2009, la Ville a lancé en mars dernier, un nouveau marché à procédure adaptée.

Afin de répondre à l'objectif que nous nous sommes fixés d'étoffer l'offre d'accueil pour les enfants âgés de moins de 4 ans, ce marché prévoit de doubler le nombre de réservations et ce, dès la rentrée de septembre 2009. Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur son attribution. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le lundi 16 mars, afin de conclure un marché avec une ou plusieurs

sociétés répondant à la demande suivante :

- 32 places dédiées à l'accueil d'enfants à temps partiel dans le quartier "Silly - Gallieni" ;

- 68 places dédiées à l'accueil d'enfants à temps complet dans le quartier "Château - les Princes - Marmottan.

Construit à l'identique du précédent, ce marché fait l'objet de deux lots séparés - un par quartier - les candidats pouvant répondre et être attributaires d'un ou plusieurs lots. En revanche, chaque lot ne peut être attribué qu'à un seul et même soumissionnaire. La date de début d'exécution du marché est fixée au 1er septembre 2009.

Les offres des candidats, parvenues avant le vendredi 10 avril conformément au marché, ont été examinées avec les critères fixés par la commission d'appel d'offres, à savoir :

- Valeur technique de l'offre pour 60% de la note (qualité du projet pédagogique, pertinence du règlement intérieur, moyens spécifiquement affectés pour l'exécution du service) ;

- Prix de la place pour 40% de la note.

Compte-tenu de ces critères et au regard des offres formulées, la Commission d'Appel d'Offres a retenu le 30 avril dernier les candidats ayant obtenu la meilleure note :

- pour le lot 1: la société UN TOUT PETIT MONDE, ayant proposé 32 places dédiées à l'accueil d'enfants à temps partiel ;

- pour le lot 2: la société LA MAISON BLEUE, ayant proposé 68 places dédiées à l'accueil d'enfant à temps complet.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant et tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'appel d'offres, avec la société UN TOUT PETIT MONDE pour le lot 1 et avec la société LA MAISON BLEUE pour le lot 2.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

De même, avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? On l'a vu tout à l'heure. On va passer de 50 places à 100 places.

Abstention du groupe @lternance.

La délibération n°18 est adoptée.

19 - COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE DE FONTENAY-AUX-ROSES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE.

Rapporteur : Mme Godin.

Le cadre juridique concernant les Commissions Locales d'Information (CLI) a été modifié par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 et le décret d'application du 12 mars 2008 relatifs à la transparence et à la sûreté en matière nucléaire.

Désormais, les CLI concernant des installations nucléaires de base (INB) doivent être créées par décision des Présidents des Conseils généraux. Leur fonctionnement relève dorénavant des Départements dont les services doivent assurer le secrétariat.

Les deux installations nucléaires en cours de démantèlement au sein du centre de recherches du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses rentrent dans cette catégorie.

Ce centre, dont la dénucléarisation totale est prévue pour 2018, est engagé depuis 2005 dans une mutation de ses activités de recherche au profit des technologies pour la santé, l'imagerie biomédicale et les biotechnologies.

En vertu des articles 5 à 8 du décret du 12 mars 2008 précité relatifs aux modalités de composition des commissions locales d'information, la CLI du CEA de Fontenay-aux-Roses doit être composée de membres à voix délibérative. Elle est représentée au moins pour moitié par un collège d'élus dont le cadre géographique d'élection est situé à moins de 5 km du périmètre de cette installation, et au moins pour 10 % chacun, d'associations de protection de l'environnement, de syndicats d'entreprises exploitant les installations nucléaires, de personnes qualifiées et de représentants du monde économique. Ces membres sont nommés pour une durée maximum de 6 ans.

Les membres à voix consultative comprennent des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, des représentants des services de l'Etat dans la région et dans les départements concernés, et le Directeur du CEA de Fontenay-aux-Roses en tant que représentant de l'exploitant.

Je vous propose de désigner le représentant de notre assemblée qui sera appelé à siéger au sein de la CLI du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des candidats, à part Mme Lavarde ? Personne ? Voulez-vous un vote à bulletin secret ?... Personne.

La candidature de Mme Lavarde est adoptée à l'unanimité.

Vous pourrez nous représenter au CEA.
(Applaudissements...)

20 - MUSEES MUNICIPAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE AKOUNA POUR L'EXPOSITION CONSACREE A BRIGITTE BARDOT - APPROBATION ET AUTORISATION.

Rapporteur : M. Fournier.

Chers collègues,

Je serai un peu plus long que d'habitude et vous prie de m'en excuser d'avance mais quand on parle long métrage...

L'art des années 30, l'industrie tout comme le cinéma ont forgé l'identité culturelle du Boulogne-Billancourt d'aujourd'hui et sont les racines d'une modernité qu'il nous appartient de projeter dans l'avenir. L'un des axes de notre politique culturelle est de valoriser et faire connaître ces fondamentaux aussi bien pour les Boulonnais que pour faire rayonner notre ville bien au delà de la commune.

Ainsi nous vous proposons d'honorer notre culture cinématographique à travers une exposition consacrée à une femme avec un grand F qui a merveilleusement incarné la France, sa Marianne en est témoin, mais aussi la libération de la Femme et une certaine forme de lutte contre l'hypocrisie. Je veux bien sûr parler de Brigitte Bardot, star incontestée et incontestable des années 50 - 60, hymne à la beauté, à la sensualité et à la liberté adulée par le monde entier et encore aujourd'hui plébiscitée par un sondage international datant de 2008, comme la seconde plus belle femme du monde, après Catherine Zeta-Jones.

En dehors de la référence évidente à notre culture cinématographique pourquoi Brigitte Bardot, ? Initiales BB me direz-vous ! Pas uniquement. La ville de Boulogne-Billancourt a en effet été l'une des premières villes à acquérir le buste d'Aslan qui préside ce soir la séance et qui adresse aujourd'hui un regard tout à fait républicain à celui de Laetitia Casta qui incarne actuellement Brigitte Bardot dans un long métrage en cours de tournage consacré à sa vie. Brigitte Bardot a également tourné 7 films dans nos studios mythiques parmi lesquels : Les Grandes Manœuvres de René Clair avec Michèle Morgan et Gérard Philipe, la Mariée était trop belle, la femme et le pantin de Julien Duvivier, les Amours Célèbres de Michel Boisrond avec Alain Delon et Jean-Claude Brialy. Cette exposition rebondit également sur l'anniversaire de Brigitte Bardot dont par élégance et respect nous taïrons l'âge. Sachez

cependant que cet anniversaire donnera lieu à de nombreux articles de presse, des émissions de télévision et de radio, ainsi qu'une littérature abondante.

D'autre part d'un point de vue plus sociologique, cette exposition se veut aussi le reflet de cette forme d'insouciance dont les années 50-60 très tendances aujourd'hui demeurent un symbole pour l'époque actuelle. Dans un contexte de morosité économique, un peu de bonne humeur ne sera pas négligeable pour se préparer à une reprise que nous espérons tous.

Cette exposition événementielle sera l'une des premières du genre à Boulogne-Billancourt. Elle sera à la fois un voyage dans la carrière de l'actrice mais aussi dans les multiples modes qu'elle a pu lancer, dans des reconstitutions de ses films majeurs, dans le design de l'époque, mais aussi à travers le regard des grands artistes dont elle fut la muse : Warhol, Van Dongen, Richard Avedon, Robert Doisneau, Sam Levin, Arman, Aslan, Saura, Paco Rabanne, etc. Même le Café Cocotte pourrait se parer des couleurs de Sénéquier, le célèbre café tropézien.

Par ailleurs, de nombreux partenariats médias sont en train de se mettre en place. Partenariats qui vont donner une visibilité exceptionnelle à notre ville : Paris-Match tirera à un million d'exemplaires une édition incluant un cahier de 16 pages consacré à l'exposition, Beaux Arts Magazine éditera une édition spéciale à 100 000 exemplaires. Autres partenaires : Le Figaro, Europe 1 et Paris Première. Quant au nombre d'entrées, nous pouvons nous attendre à du jamais vu à Boulogne-Billancourt. BB des initiales porte-bonheur qui ont pu faire dire au Général de Gaulle que Brigitte Bardot avait plus rapporté de devises à la France que Renault ! Régie Renault dont Brigitte Bardot fut l'égérie, autre clin d'œil à Boulogne-Billancourt.

Transition appropriée pour vous signaler une autre grande première : en s'associant à cet événement..., la ville de Boulogne-Billancourt percevra 20 000 euros en cas de revente en France ou à l'étranger. Dorénavant et déjà, la ville de Nice est intéressée, la Belgique également et l'Allemagne sous l'impulsion de Gunther Sachs qui prête bon nombre d'œuvres. Ce n'est qu'un début. La Ville percevra également 1 euro par billet vendu au delà de la 50 000ème entrée.

Enfin, je tiens à remercier publiquement les Boulonnais Bruno Ricard, collectionneur, et Jean-Marc Philippe, cinéaste, qui se sont investis avec passion et enthousiasme dans cette aventure.

Donc pour conclure, il vous ait demandé par la présente délibération d'autoriser le Député Maire à signer une convention de partenariat avec la société Akouna, mandatée par Brigitte Bardot dans la production de l'exposition pour laquelle Akouna percevra une participation de la ville de 100 000 euros.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

M. Baguet

Merci pour cette présentation passionnée, M. Fournier.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité savoir à quoi correspondait réellement les 100 000 €. Il a mentionné la difficulté de voir en cette exposition une vraie valeur ajoutée, a demandé ce que la ville pourrait en retirer et a émis un doute quant à la pertinence du choix de l'actrice. Celui-ci aurait préféré un choix tourné sur l'avenir, aurait souhaité que l'exposition soit associée à un cycle cinématographique avec l'espace Landowski, et s'interroge sur la présence de l'artiste.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité avoir des renseignements complémentaires sur la société Akouna, ainsi qu'une estimation du coût global de cette exposition.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a aussi souhaité connaître les caractéristiques de la société Akouna.

Le groupe @lternance a aussi trouvé élevé le coût de l'exposition, mais a précisé son caractère louable. Il a regretté que cette dernière ne soit pas complétée par un festival cinématographique.

Avis favorable de la commission, le groupe majoritaire Assemblé et M. Tellini votant pour, le groupe @lternance et MM. Fourcade et Vincent ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Des questions ?

Mme Bauche

Ce n'est pas une question sur Brigitte Bardot, c'est une question sur le fabuleux placement que l'on fait là. Cela nous coûte 100 000 €. Cela nous rapporte 1 € au-delà de la 50 millième entrée payante sur l'exposition Brigitte Bardot. Cela ne nous rapporte que 2 € pour le Musée des Années 30. J'ai bien compris que la promotion sera telle qu'alors que la meilleure exposition Ruhlmann n'a fait que

37 000 entrées, là c'est 1 million d'entrées que l'on attend sur quelques mois.

Et alors la société Akouna va faire circuler à travers le monde cette exposition exceptionnelle constituée des prêts de Jean-Marc Philippe, de Bruno Ricard et de quelques autres prêteurs mineurs, et on va récupérer 20 000 € à chaque fois.

(Mouvements divers...)...

Ce serait pas mal que l'on nous explique ce que l'on en attend, quelle est la durée sur laquelle cette exposition va tourner, parce que je crois que c'est une véritable manne financière pour la ville.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas nier que Brigitte Bardot, actrice surnommée BB, a marqué les esprits et le reste chez les spectateurs. Dès le début de sa carrière, elle creva à plusieurs reprises les écrans, avec chaque fois autant de provocation élégante et mesurée. Suffisamment quand même, pour s'imposer comme Le symbole de la féminité pour plusieurs générations masculines de tous âges : déclenchant quelques émois très sensuels chez les plus jeunes, stimulant une imagination débridée chez les plus mûrs et revigorant le système hormonal des plus anciens.

Nous ne pouvons nier non plus que cette image d'actrice adulée fut ternie par la suite par de nombreuses polémiques, dont Mme Bardot fut la première protagoniste. Je pense notamment à son ouvrage "Un cri dans le silence" publié en 2003, qui défraya la chronique, ainsi que certains propos perçus comme limites. Tout cela pour dire que le choix de cette personnalité ne nous paraît pas des plus pertinents pour notre ville.

Cela étant dit, nous portons aussi plusieurs remarques concernant le projet en tant que tel qui nous est proposé ce soir. Tout d'abord, l'investissement d'une somme de 170 000 € annoncé lundi 4 mai en commission de finances nous paraît incongru en période de crise telle que nous la connaissons. Un tel investissement pour exposer photos et gravures s'inscrit en effet en incohérence totale avec la rigueur budgétaire dont ont pâti jusqu'ici les Boulonnais et la vie sociale de notre ville qui va avec, touchant jusqu'aux manifestations les plus ancrées comme les vœux du Maire par exemple.

Cet investissement n'empêchera pas un prix d'entrée somme toute prohibitif pour les familles par temps de récession économique.

Quant à l'organisation, nous souhaiterions aussi avoir avec plus d'informations concernant la société Akouna, ainsi que les accords et contrats qui nous lieront à elle.

Nous suggérons qu'en parallèle de ce projet, s'il devait avoir lieu, une projection de films de cette période en hommage à l'actrice soit aussi organisée.

En conclusion, je dirai que par rapport à un projet tourné plus vers le passé que vers l'avenir, qui nous coûtera, dont nous connaissons très peu de choses de la société organisatrice, qui proposera un prix élevé pour le visiteur, pour refaire la carrière passée d'un personnage aujourd'hui très controversé, en résumé pour un projet dont nous peinons à évaluer la valeur ajoutée pour notre ville, nous n'appuierons pas cette initiative.

Mme Shan

Deux questions. La première : sait-on quelle ventilation la société Akouna envisage entre les différents prêteurs ? Y en a-t-il qui prêtent leurs œuvres à titre purement gracieux ?

Deuxièmement : a-t-on un calendrier prévisionnel de cette exposition en France et à l'étranger, en dehors des deux qui ont été évoquées, Nice et en Allemagne ?

Mme Vouette

Nous ne sommes pas opposés au projet d'une exposition de ce type dans notre ville et, comme M. Fusina l'a suggéré lundi dernier en commission des finances, nous vous proposons de l'accompagner avec un festival cinématographique au cinéma Landowski.

Néanmoins, ce dossier de partenariat nous paraît devoir être revu. Je ne reviens pas sur les remarques tout à fait fondées de Jean-Michel Tisseyre. Je compléterai sur certains points sur lesquels nous n'avons pu avoir de réponses lors de la commission des finances, car il nous semble que la ville n'a pas suffisamment prêté attention à la répartition de la charge entre la société Akouna et la ville et aux retours attendus par nos concitoyens.

J'ai cru comprendre en commission des finances lundi dernier que la ville ne prenait pas à sa charge 100 000 €, mais 170 000 €. C'est-à-dire qu'en plus des 100 000 € de subvention, il y avait 70 000 € de charges (contrat de gardiennage, etc.). Ce n'est pas 100 000, c'est 170 000 € en coût complet, d'après ce que nous avons compris.

1^{er} point : il est indispensable de nous communiquer le budget prévisionnel détaillé de cette exposition, les coûts assumés et les bénéfices prévisionnels engrangés par la société Akouna, y compris droits d'auteurs et droits reversés à la famille.

2^{ème} point : votre projet de convention met le tarif plein à 11 euros et le tarif boulonnais à 8 euros. C'est de toute évidence excessif. Une rapide comparaison avec les tarifs pratiqués dans les musées parisiens montre que les tarifs d'entrée envisagés font partie de la fourchette haute, alors même que les questions de manutention et d'assurance des objets et œuvres devant être exposés devraient être

moins importants que pour la plupart des expositions des grands musées nationaux. Par exemple, l'entrée aux expositions du musée d'Orsay coûte 8 euros tarif plein, exceptionnellement 9,5 euros, et encore ; l'entrée est systématiquement gratuite pour les ressortissants européens de moins de 26 ans. C'est le cas dans la majeure partie des musées parisiens, les ressortissants européens de moins de 26 ans bénéficient souvent de gratuité, et il y a souvent des journées où l'entrée est gratuite pour tout le monde.

Donc les tarifs envisagés ne sont pas justifiés, encore moins pour les Boulonnais qui auront en plus financé une partie de l'exposition par leurs impôts.

3^{ème} point : il est question dans la convention de reversement à la ville si l'exposition est cédée ultérieurement à d'autres villes. M. Fournier nous dit que c'est le cas. Alors si l'itinérance de l'exposition est d'ores et déjà prévue, dans ce cas Boulogne-Billancourt n'a pas à prendre à sa charge un préfinancement à la place des autres villes. Il n'y a pas de raison. Si l'itinérance est prévue, il faut faire un partage, on paye moins, on n'attend pas 20 000 € hypothétiques dans je ne sais combien d'années. Soit rien n'est prévu, et là, c'est un problème. Ce n'est pas la peine de dire qu'éventuellement un jour on aura 20 000 €.

En résumé, ce projet d'exposition pourrait être intéressant, malgré quelques controverses, mais là il s'agit de verser de l'argent public à une société privée. Nous devons donc nous montrer attentifs à ce que la ville ne participe pas financièrement à une hauteur excessive. J'irais presque jusqu'à dire : il faut vérifier que la société Akouna ne se montre pas trop gourmande vis-à-vis de la ville de Boulogne-Billancourt. De plus, les tarifs d'entrée envisagés doivent être revus à la baisse, en particulier pour les Boulonnais. Nous vous demandons de reporter cette délibération au prochain conseil, le temps de revoir ce dossier sur ces points-là.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, la grande majorité du groupe Unis pour Boulogne Billancourt s'abstiendra sur cette délibération pour trois raisons.

- La première, c'est parce que c'est une opération coûteuse qui va épuiser les crédits annuels des expositions de Landowski.

- La deuxième, c'est parce que cela marque une rupture avec l'orientation du Musée des Années 30, qui était la spécialité de Boulogne-Billancourt depuis un certain nombre d'années.

- La troisième, c'est parce qu'il me semble que Brigitte Bardot doit être vue en mouvement, et non pas en tableau ou en photo. Autant j'aurais aimé un festival de cinéma qui aurait permis de relancer notre cinéma d'art et d'essai en projetant -et je suis persuadé que beaucoup de jeunes seraient venus- un certain nombre de films comme les Pétroleuses, les films de Vadim, etc. On pourrait faire un

festival de cinéma et je crois que cela aurait beaucoup plus de succès.

Pour ces trois raisons, nous nous abstenons. Nous souhaitons que cela marche, peut-être que M. l'adjoint à la culture a raison et qu'il y aura un monde fou. Nous verrons.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? M. Fournier, vous répondez aux nombreuses questions.

M. Fournier

Je ne sais pas si je vais pouvoir le faire dans l'ordre. Je vais commencer par répondre à M. Fourcade, dont j'ai bien noté que le groupe s'abstenait, mais pas nécessairement tout le monde.

Sur les expositions des années 30, cette année on a quand même eu Brayer et Lascaux. Je pense que de temps en temps on peut se recentrer sur nos fondamentaux, notamment la culture cinématographique. C'est bien d'avoir des ruptures, le conservatisme, c'est bien, mais voilà.

Je vous rappelle que vous-mêmes avez initié une exposition qui s'appelait "Esthétique médiatique", qui a coûté 110 000 €, qui a fait 7 800 entrées à peu près et 15 000 € de recettes. "Esthétique médiatique", je ne vois pas bien le rapport avec les années 30. Pour moi, c'est plutôt du rock and roll et les années 60. Et là, je vous donne des chiffres où je n'ai même pas l'aspect RH. Moi, je vous donne des chiffres où, au moins, lorsque je suis arrivé, j'ai essayé d'auditer les expositions, ce qu'elles avaient coûté au niveau des dépenses externes et des dépenses internes. Cela, c'est un peu nouveau. Quand on présente un budget au Maire, on a les ressources humaines, on a les coûts externes, etc. On a maintenant des budgets qui sont à peu près clairs et transparents. J'allais dire : on est capable de se mettre à nu, comme Brigitte Bardot a pu le faire.

Vous dites que vous souhaitez voir Brigitte Bardot en mouvement. Cela tombe bien, puisque c'est une exposition "immersive". Cela ressemble un peu à ce qu'a pu être Ciné Cité en son temps. C'est une exposition interactive : vous avez à la fois du cinéma, du son, de la vidéo, des tableaux.

Je pense avoir répondu à pas mal de questions dans la présentation de la délibération que je vous ai présentée tout à l'heure. Pour ceux qui disent qu'il y aura des œuvres mineures, certes, il y aura des œuvres de collectionneurs qui sont des fans, qui ont collectionné pendant des années, qui étaient des passionnés de Brigitte Bardot, mais je vous rappelle qu'il y aura des grands artistes : Warhol, Van Dongen, Richard Avedon, Robert Doisneau, Sam Levin. Ce n'est pas n'importe qui et ce n'est pas n'importe quoi.

Ensuite, sur la symbolique. Je passerai sur la symbolique de Brigitte Bardot, c'est évident. Ce qui nous intéresse, c'est le mythe de Brigitte Bardot, c'est cette libération de la femme. Quelque part, en recto, vous avez Brigitte Bardot, en verso vous avez Simone de Beauvoir qui a beaucoup écrit sur elle. On peut s'en souvenir.

Ensuite sur l'aspect controversé. Vous allez dire : on va se gausser de son engagement, notamment pour les animaux. M. Fourcade se souviendra certainement qu'il a participé à cette fameuse loi pour endormir les animaux d'une façon... c'était sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, si j'ai bonne mémoire, et comme je pense que vous avez aussi une excellente mémoire, vous vous en souviendrez. Encore plus récemment, hier, une directive européenne est sortie pour stopper l'importation de produits venant des phoques. On peut se dire quand même elle a gagné ses combats. C'est une femme de tous les excès, c'est une femme de tous les engagements. Certes, elle a pu avoir des commentaires à une époque, mais ce qui nous importe, c'est le mythe et le fait qu'elle ait été la plus belle femme du monde.

Maintenant la société Akouna.

Pour la première fois, nous mettons en place un système de recettes original. Sur le montage d'un dossier, on pense à ce qui pourrait rémunérer la ville. Comment générer des recettes ? Vous dites que l'on a des prix qui sont forts en matière d'exposition. Vous avez raison, ils sont peut-être forts, mais ceux de Grace Kelly, exposition qui a donné des résultats extraordinaires, ceux de Gainsbourg, cela étaient ces prix-là aussi. On se met à un certain niveau. Il y a une crédibilité que l'on doit avoir sur Boulogne-Billancourt. C'est ce que l'on défend aussi.

Avec la société Akouna, on a beaucoup négocié, je me suis personnellement beaucoup battu. L'histoire d'avoir 20 000 € de subvention, ce n'est pas facile. En effet, cela leur coûte quelque chose. Nice est en passe de signer, c'est vrai. En Allemagne, ce n'est pas du n'importe quoi. La Belgique, Bruxelles, ce n'est pas du n'importe quoi. Je m'engage à venir vous présenter le bilan de cette opération une fois qu'on l'aura tiré.

En effet, il y a 1 € au-delà de la 50 millième entrée. Vous dites que cela coûte cher à la ville. Vous évoquez le chiffre de 170 000 €, mais vous n'incluez pas le fameux coût RH, car il y a des vacataires en plus, c'est vrai aussi. Oui. Comme pour toute exposition normale à Boulogne-Billancourt.

Je pense que je vais arriver, non pas à atteindre un point mort, on est aussi un service public, je l'ai parfaitement compris, mais je pense que l'on va arriver à générer des recettes. Ensuite, les recettes que vous n'allez pas pouvoir évaluer, c'est tout ce qui est presse. Quand Paris-Match tire à 1 million d'exemplaires avec un cahier de

16 pages pour dire : "La ville de Boulogne-Billancourt présente..." ce n'est quand même pas neutre, c'est une autre image de la ville. On pourrait rester dans les années 30, c'est vrai.

Vous me parlez de 170 000 €. Oui, il y a 170 000 € qui vont consister à transformer les bureaux du quatrième étage à l'espace Landowski, qui étaient alloués à l'association de la Vallée de la Culture, en surface d'exposition. Qu'est-ce que cela va devenir après ? Un espace 2030 ouvert aux jeunes talents et à l'art contemporain. C'est ce que l'on va proposer de faire aussi. Croyez-moi, on investit sur l'avenir, sur l'image, sur le talent, sur nos talents futurs. Tant mieux si on peut partir d'un mythe et si Boulogne-Billancourt peut continuer à rester un mythe en tant que tel, qui soit à la fois un mythe du passé, du présent et du futur.

La société Akouna, qui est-ce ? C'est une société productive d'événements culturels. Elle organise des spectacles auxquels certainement a pu assister M. Fourcade, puisque ce sont les opéras en plein-air, notamment au Sénat, à Vaux-le-Vicomte, etc. Cela a également été l'agent exclusif du Cirque du Soleil. Ils organisent beaucoup d'événements culturels.

Comme commissaire de l'exposition, cela vous intéressera de le savoir, nous avons un écrivain journaliste connu, Henri-Jean Servat, et un scénographe qui a participé à l'exposition Grace Kelly et qui a également fait des opérations pour Renault sur les Champs Élysées.

Voilà.

Le capital de la société Akouna, je ne sais pas si cela vous intéresse. Qu'est-ce que je pourrais dire encore ? Ils réalisent à peu près 4 M€ de chiffre d'affaires annuel. Ils ont été fondés en 1998. C'est une société tout à fait digne de ce nom. Il n'y a aucun souci à se faire.

M. Baguet

Tout le monde connaît dans le milieu culturel la société Akouna parce qu'elle a été notamment coproductrice du Cirque du Soleil. Tout le monde connaît ce cirque, lorsqu'il s'était produit notamment dans le nord de Paris. La société Akouna a longtemps eu un contrat avec le Conseil général pour organiser les opéras en plein air dans le château de Sceaux. Ce sont des spectacles de qualité. Elle a travaillé longtemps avec le Sénat pour les opéras en plein air. C'est une société sérieuse, qui a pignon sur rue. Ce n'est pas un producteur qui travaille en solitaire.

Sur le reste, Mme Bauche, soyons raisonnables. Ce n'est pas 1 million d'entrées. Si nous avons 1 million d'entrées, j'en serais très heureux, mais l'objectif n'est pas ce chiffre.

Quant aux expositions, je signale que l'exposition qui

a connu le plus fort taux de fréquentation a été Tamara de Lempicka, qui a vu passer 80 000 visiteurs sur Boulogne. Sinon, pour les autres expositions, les grands succès sont à Boulogne-Billancourt autour de 50 000 visiteurs.

M. Fournier

Lempicka : 35 900 visiteurs, 162 000 € de dépenses, hors RH, 165 000 € de recettes. C'est une belle opération. Nous avons des expositions comme Ruhlmann, qui a coûté 284 000 € pour 169 000 € de recettes et 33 000 entrées. On n'a jamais dépassé les 36 000 entrées.

M. Baguet

Je me suis trompé, je croyais que l'on était passé à 80 000 avec Tamara de Lempicka. On verra le nombre de visiteurs que l'on aura, et si l'on franchit les 50 000, ce sera une première.

J'ai noté la proposition, M. Fournier, de rajouter du cinéma. Je trouve que c'est une bonne idée. Elle a joué dans plusieurs films intéressants qui ont marqué l'histoire du Cinéma ; le lien avec la ville de Boulogne-Billancourt, les studios de Boulogne, ce serait une bonne idée si on pouvait ajouter une dimension cinéma à l'exposition, voire avec le délégataire de service public du cinéma Landowski, qui est un cinéma art et essai, ce serait une bonne chose. Pour le reste, vous avez répondu à peu près à tout. On ne va pas rentrer dans le détail.

Un point sur l'agence de la Vallée de la Culture. Cette agence ne déménage pas à cause de l'exposition de Brigitte Bardot, mais comme c'est une association indépendante, une agence financée par l'Etat à 50 %, le Conseil général à 40 % et la Ville à 10 %, elle était hébergée à titre gratuit à l'espace Landowski. Je leur ai demandé de trouver leurs propres bureaux, ce qu'ils vont faire. Ils se sont engagés au 30 juin à se loger à leurs frais dans des locaux à Boulogne-Billancourt, qu'ils doivent trouver.

Du coup, cela va libérer un espace d'exposition qui sera utilisé pour la première fois pour l'exposition Brigitte Bardot, qui va générer 70 000 € de frais, mais cela permettra pour plus tard d'offrir aux exposants une plus grande surface.

Je mets la délibération aux voix.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, franchement, je vous demande de regarder quand même la question des tarifs, au moins pour les Boulonnais. Je veux bien que plus le tarif des entrées est élevé, si je comprends bien, plus la crédibilité de la ville est haute. Je pense que le musée d'Orsay est quand même suffisamment reconnu, 8 € au musée d'Orsay, c'est le tarif plein. Je ne vois pas pourquoi on

demande autant aux Boulonnais alors qu'ils participent déjà financièrement. Je pense qu'il faut faire un effort là dessus, peut-être avec un billet couplé avec le festival du cinéma à prévoir, je ne sais pas, mais à mon avis, il faut regarder cela.

M. Baguet

Pour l'instant, l'équilibre de l'opération repose sur un prix à 8 € pour les Boulonnais. On va voir comment on peut faire. On ne peut pas retarder le vote de la délibération. Je ne peux pas la reporter au prochain Conseil municipal, il faut qu'elle soit approuvée ou désapprouvée ce soir.

Je la mets aux voix en l'état, mais M. Fournier, il faut regarder si l'on peut rajouter une dimension cinéma à ce moment-là.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance. M. Tellini est pour.

La délibération n°20 est adoptée.

21 - REVISION DES TARIFS DU CARRE BELLE FEUILLE ET DU THEATRE DE L'OUEST PARISIEN - DISPOSITIFS TICK'ART ILE-DE-FRANCE ET CHEQUE CULTURE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES AVEC LA S.A. CHEQUE-LIRE.

Rapporteur : M. FOURNIER.

Chers collègues M. le Député Maire, le premier objet de la présente délibération est de permettre au Carré Bellefeuille et Théâtre de l'Ouest Parisien d'engager, avant la période des vacances, les actions de promotion des activités impliquant une information sur les tarifs et formules d'abonnement, cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1er juin 2009.

Nouveauté pour les deux établissements : des tarifs destinés aux personnes handicapées, conformes à notre vocation d'élargir l'accès à la politique culturelle et aux établissements culturels à tous les publics.

Nouveauté pour le Carré Bellefeuille pour cette première année, que l'on peut souligner d'encourageante, un abonnement spécifique d'un tarif pour 4 spectacles à 9 € ; création de tarifs pour les professionnels, et réduction pour les opérations ponctuelles de promotion.

Concernant le Théâtre de l'Ouest Parisien, les tarifs ne bougent pas, sauf pour la vente en ligne dont les frais de fonctionnement obligent à un surcoût de 1 € sur l'achat de billet en ligne. C'est aujourd'hui le cas dans bon nombre de théâtres. D'autre part, l'exploitant prend en compte le contexte économique actuel avec la création d'un abon-

ment appelé "forfait duo". Un nouveau tarif à 5 € est également destiné à accueillir en décembre les élèves de CM1, CM2, 5ème et 6ème.

Dernier objet de cette délibération : la filialisation de la ville aux chèques Culture et Tick'Art. Les premiers sont destinés aux salariés des entreprises, des collectivités ainsi que les comités d'entreprise. Tick'Art est destiné aux jeunes afin de leur faciliter l'accès à la culture à des conditions privilégiées. Le Carré Bellefeuille est concerné par ces deux dispositifs.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Tisseyre

Je voulais intervenir sur deux points, tout d'abord sur le chèque Culture. Je me demande ce qu'il sera fait exactement pour le promouvoir puisqu'apparemment il y a finalement peu de gens qui connaissent ce système de fonctionnement.

Par ailleurs, je suis absolument contre, et mon groupe de même, sur la surtaxe de 1 € concernant le TOP, pratiquée sur les paiements sur internet, qui s'appelle "plein tarif Web" et "tarif Web". Je trouve cela complètement aberrant que l'on défavorise les personnes qui payent sur internet par rapport aux personnes qui se déplacent, cela n'a pas de sens. Nous proposons que tout le monde soit au même tarif, que ce soit un paiement par Internet ou la personne qui se déplace sur site pour payer. Je ne vois pas d'élément d'explication. Si cela pose un problème, je pense qu'on a le droit d'être exigeant par rapport à un délégataire. Nous sommes le donneur d'ordre, on peut exiger tout de même d'avoir des tarifs uniformes.

M. Fournier

Sur les moyens de communication sur le chèque Culture, je suis désolé, je n'ai pas de réponse à vous donner. Je suppose que cela va se faire via les émetteurs, on fera peut-être aussi de la publicité dans nos supports. Je n'ai pas de réponse immédiate à vous donner.

L'histoire du 1 € sur le tarif on-line, le prestataire a pris complètement l'investissement à sa charge et a également fait une étude, je suis allé vérifier sur les différents théâtres. Cela se pratique. J'aurais tendance à dire qu'une personne qui se déplace, en temps passé et en coût de moyen de transport, cela lui coûte cher. Bien sûr, c'est à sa charge. Plutôt que d'acheter sur internet, la personne peut aussi continuer à se déplacer. Payer un service 1 €, cela peut s'admettre. D'autant que je voudrais que vous preniez en compte le fait que l'on a des tarifs pour les handicapés, que l'on propose des forfaits comme ceux cités, qui sont moins chers. On ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre, et si j'ose dire la crème que l'on évoquait tout à l'heure. C'est ma réponse.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22 - BOURSES DE L'INITIATIVE A CARACTERE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES EN FAVEUR DE JEUNES BOULONNAIS DE 16 A 23 ANS.

Rapporteur : Mme Billard.

Mes chers collègues,

Avant de démarrer une vie professionnelle, certains jeunes de 16/23 ans souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif.

Pour les aider dans leur démarche, la Ville a créé en 1998 les Bourses de l'initiative, destinées à financer une partie de ces projets. Cette initiative municipale complète des dispositifs mis en place par les services de l'Etat.

Grace à ces bourses, ce sont plus de 200 projets qui ont pu aboutir depuis leur création.

Une communication en conseil municipal le 29 janvier 2009 vous a fait part de la modification du dispositif d'attribution des bourses de l'initiative :

- Suppression des bourses pour stages et études à l'étranger,
- Modification de la tranche d'âge des bénéficiaires,
- Affinement des catégories de projets,
- Modification de la composition du jury et du travail de ce dernier.

Le 29 avril 2009, lors d'une première séance, la commission d'examen des dossiers s'est réunie pour analyser les 10 projets reçus, sur la base des critères suivants :

- les participants doivent être Boulonnais et être âgés entre 16 ans et 23 ans maximum.
- le projet « initiative » doit avoir un caractère humanitaire, social, culturel ou sportif,
- le projet doit être viable sur les plans de la sécurité et du financement,
- le montage financier des projets doit inclure un financement extérieur : apport personnel, autres organismes, actions menées par les jeunes pour collecter des fonds durant l'année passée.

Après un premier examen des dossiers, la Commission a décidé de retenir projets qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe.

Le 30 avril 2009, une deuxième séance du jury a permis d'auditionner chaque porteur de projet retenu et a confirmé la liste des projets retenus.

Traditionnellement, les nouveaux lauréats présentaient le bilan de leurs actions à l'occasion d'une exposition qui se tenait au rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville. Cette année, chaque candidat a indiqué dans son dossier la forme qu'il souhaite donner à la restitution de son projet : conférence, exposition, film, spectacle... ainsi que le public visé : adultes, enfants, familles... Le mode de restitution figure dans le tableau annexé.

M. Baguet

Merci, c'est peut-être une première. C'est la première délibération que vous rapportez ?

Mme Billard

Oui.

M. Baguet

Bravo, félicitations.
(*Applaudissements...*)

Mme Sicard

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité avoir un planning pour l'année prochaine pour une meilleure organisation.

Mme Lavarde

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Des questions ?

M. Fourcade

Nous n'avons pas pris part au vote en commission parce que nous n'avons pas les documents. Vous nous avez présenté ce soir, c'est un peu tard, mais nous les avons, les projets retenus. Je trouve que c'est très intéressant, c'est bien dans la tradition des Bourses de l'Aventure, donc nous voterons cette délibération.

M. Baguet

Merci.

Mme Vouette

Nous faisons partie du jury et nous avons vraiment apprécié les projets présentés, qui sont vraiment très intéressants, certains même très originaux.

Je voudrais préciser que nous souhaiterions que la publicité des Bourses de l'Initiative soit plus large l'année prochaine parce que visiblement, pour l'instant, le message ne passe pas complètement dans la ville. Il faudrait prévoir une voie d'affichage ou quelque chose.

M. Baguet

Effectivement, on pourrait peut-être communiquer au moins dans les lycées avec des affiches. On verra cela avec le service communication. Il faut que le service jeunesse se penche sur cette communication.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - RESTRUCTURATION DU QUARTIER DU PONT DE SEVRES - CONVENTION ANRU - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT LIE AU PLAN DE RELANCE.

Rapporteur : Mme Rougnon.

Mes chers collègues,

Par délibération du 10 juillet 2003 la Ville de Boulogne-Billancourt a créé la ZAC Seguin Rives de Seine. Le dossier de réalisation de la ZAC y compris le programme des équipements publics a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2004. Une convention publique d'aménagement approuvée par une délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2004, a été conclue entre la ville de Boulogne-Billancourt et la SAEM Val de Seine le 20 avril 2004, suivie de deux avenants signés respectivement les 8 septembre 2006 et 8 mars 2008.

Sur le quartier du Pont-de-Sèvres, le projet de renouvellement urbain a fait l'objet d'un dossier ANRU signé avec l'ensemble des partenaires de la Ville, le 11 juillet 2008. Cette opération vise à améliorer l'intégration dans son environnement de ce quartier enclavé tout en poursuivant sa transformation au contact des nouvelles opérations en cours sur les anciens terrains Renault. L'ensemble des actions et le financement sont définis dans le dossier ANRU. Le coût global du projet s'élève à 118,8 millions d'euros, dont 92,7 millions d'euros conventionnés par l'ANRU. La Région Ile-de-France, bien que n'étant pas directement signataire de la convention ANRU, participe au financement du projet à hauteur de 1,5 millions d'euros, dans le cadre d'une convention spécifique.

Les travaux de la première phase d'aménagement du quartier du Pont-de-Sèvres vont démarrer à l'été. Ils incluent la réalisation de la Montée, large rampe qui reliera l'avenue du Général Leclerc et la tête du Pont de Sèvres au Forum Haut, la rénovation de la dalle du Forum Haut et la réalisation d'une nouvelle passerelle Constant-Lemaître qui descendra du Forum Haut sur le Trapèze, au pied du Square Com Renault. Ces travaux, qui nécessiteront un peu plus d'une année, devraient être achevés fin 2010, en même temps que les premiers programmes et espaces publics attenants au Trapèze.

Le 4 décembre dernier, le Président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un vaste plan de relance de l'économie pour un montant de 26,5 Mds €. Ce plan s'inscrit dans une série de mesures prises pour stimuler l'économie et soutenir la croissance.

Dans le cadre du volet "rénovation urbaine" de ce plan de relance, les partenaires se sont engagés à augmenter leur effort financier pour la réalisation du projet de rénovation urbaine du Pont de Sèvres. Le conseil d'administration de l'ANRU du 12 février 2009 a validé le dispositif de mise en œuvre. Ainsi, les deux opérations éligibles, la Montée et la passerelle Constant-Lemaître, déjà conventionnées, mais dont l'équilibre financier avait évolué, ont bénéficié de subventions supplémentaires de la part de l'ANRU à hauteur de 153 k€ et du Département des Hauts-de-Seine à hauteur de 349 k€.

Le projet d'avenant simplifié à la convention qui est annexé précise les modalités de versement de ladite participation à la Ville de Boulogne-Billancourt.

J'ai donc l'honneur, mes chers collègues, de vous proposer de m'autoriser à signer cet avenant n° 1, et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de celui-ci.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Pas d'observation, délibération adoptée à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

Mme Vouette.

Vous n'étiez pas là pour les questions orales, mais je voudrais revenir sur la question orale que j'ai posée, c'est-

à-dire l'énorme problème que nous avons avec l'augmentation des loyers prévue dans les appartements du Pont de Sèvres suite aux travaux de rénovation. Bien sûr, demander une subvention supplémentaire de l'ANRU et du Conseil général, c'est très bien. En revanche, il est peut-être dommage d'affecter ces subventions supplémentaires aux deux opérations montée et passerelle Constant Lemaître, qui finalement servent un peu le quartier du Pont de Sèvres, mais vont surtout servir au nouveau quartier des terrains Renault.

Ne serait-il pas possible de transférer ces subventions supplémentaires sur les travaux de rénovation de façon à participer au règlement du problème de l'augmentation des loyers pour les locataires du Pont de Sèvres ?

Mlle Cardetas

Tout d'abord, dans ce projet, il y avait l'annexe, et dans l'avenant simplifié du plan de relance, il manque le tableau financier de l'annexe 1 mentionné à la page 5/8, tout en bas de la page 5/8 de la convention.

M. Baguet

On peut vous le distribuer. Il paraît que cela n'a pas été mis dans le dossier. J'ai une copie quasiment illisible, et le reste, personne ne l'a eu. On va vous le donner.

Mlle Cardetas

Nous nous réjouissons de l'octroi d'une subvention supplémentaire de la part du département et de l'ANRU pour un montant total de 502 000 € pour la réhabilitation du Pont de Sèvres.

Dans le cadre de la convention ANRU, Paris Habitat devait rénover la façade des logements et procéder à la remise aux normes des appartements (fenêtres, stores, électricité). Les habitants du quartier qui attendent avec impatience le démarrage des travaux, sont aujourd'hui très inquiets. Vous avez pu le constater lors des réunions organisées d'une part par l'association l'Amicale des Locataires, et d'autre part par la ville et le Groupement des Locataires de Boulogne-Billancourt. Pour les motifs suivants : hausse définitive des loyers, qui varient de 50 à plus de 150 € par mois selon les appartements, avec le changement de leurs baignoire et évier.

On parle d'un référendum pour les seuls habitants de la première tranche, à savoir Place Haute et Castéja, qui décidera de l'avenir de tout le quartier. Les habitants de l'allée du Forum et allée du Vieux Pont de Sèvres sont exclus de ce référendum, alors qu'ils sont également concernés par cette remise aux normes.

Le plus grave est qu'il fut communiqué aux habitants que si le résultat de ce référendum n'était pas favorable, la

réhabilitation du quartier et des logements ne se ferait pas. Nous trouvons regrettable et préjudiciable pour les résidents du Pont de Sèvres, ainsi que pour tous les Boulonnais, que la réhabilitation de ce quartier dépende exclusivement de ce seul référendum qui, je le répète, ne tiendra compte que de l'avis d'une fraction de la population.

Vous admettez, Monsieur le Maire et mes chers collègues, qu'il n'est pas admissible que les résidents et le projet de réaménagement du quartier soient pris en otage.

M. Baguet

Merci.

Mme Shan

Quel est l'objectif du financement ANRU ? On peut comprendre que sur la restructuration du quartier du Pont de Sèvres soient visés l'amélioration des espaces urbains et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, le tout dans le cadre de projets globaux menés en cohérence avec la politique des contrats urbains de cohésion sociale. Ces conventions n'ont pas pour but de faire porter sur des locataires une augmentation de loyer.

Quelle est l'amélioration de la qualité de la vie d'une famille quand on commence à amputer un budget, déjà serré, d'une centaine d'euros par mois ? Beaucoup n'auront pas les moyens financiers d'y faire face. Espérons qu'il n'y a pas de projet caché de renouvellement de la population à terme au moyen d'une revalorisation des loyers qui aurait lieu à chaque départ.

M. Baguet

Je vais essayer de répondre en partie aux questions. D'abord, il faut dissocier les choses. Là, c'est une délibération présentée pour m'autoriser à percevoir 500 000 € de subventions supplémentaires qui viennent du Conseil général pour 349 000 € et de l'ANRU pour 153 000 €. C'est une première chose. C'est plutôt une bonne nouvelle dans le cadre du plan de relance et des dossiers présentés par la ville, je pense que l'on peut approuver ces 502 000 € supplémentaires qui viendront abonder le financement de l'opération.

Les subventions, Mme Vouette, sont affectées par les donateurs. On ne peut pas, aujourd'hui, utiliser les subventions à autre chose que ce pourquoi elles nous ont été accordées. C'est difficile. Peut-être que l'on pourra demander d'autres subventions plus tard sur un autre dossier, notamment le dossier sur les loyers, on en parlera dans un instant, mais sur cet aspects des choses, il faut dissocier.

La deuxième chose, c'est la vive émotion partagée aujourd'hui par les locataires de l'ensemble de Paris

Habitat sur le Pont de Sèvres parce qu'une enquête sociale a été engagée, conformément au cahier des charges de l'ANRU et au cahier des charges de toutes les opérations de réhabilitation des grands ensembles. La ville de Boulogne-Billancourt a connu cela déjà en son temps, lors de la réhabilitation du square de l'Avre et des Moulineaux où cela avait posé des problèmes que l'on retrouve pour partie en commun avec ceux du Pont de Sèvres.

Je rappelle que ce square, c'étaient des habitations bon marché, des HBM qui dataient de l'entre-deux-guerres, qui n'avaient qu'un point d'eau dans l'appartement. Il n'y avait même pas de douche à l'époque. Certains locataires, qui étaient là depuis les années 30, avaient, au fur et à mesure des années, construit eux-mêmes leur salle de bain. Quand l'Office départemental d'HLM a proposé à tous les locataires une salle de bain dans chaque appartement, il a fallu descendre les canalisations du grenier à la cave, et certaines passaient au milieu des salles de bain réalisées à titre personnel par des locataires. Là, effectivement, il y a eu de l'émotion parce qu'il n'est pas possible de réaliser des salles de bain qui ne soient pas à la verticale les une des autres. L'intérêt général a prévalu et l'Office départemental d'HLM a trouvé des contreparties avec chacun des locataires, mais la hausse des loyers était globale. Elle a été répercutée sur l'ensemble des locataires en fonction de la situation sociale des uns et des autres.

Sur l'opération du Pont de Sèvres, on est un peu dans la même situation. Il y a un certain nombre de locataires qui font des travaux dans leur appartement, d'autres n'en ont pas fait. Paris Habitat n'a pas assuré peut-être avec toute la rigueur que l'on pouvait attendre d'un grand bailleur social l'entretien des parties communes, l'entretien des éléments à la charge du propriétaire.

Aujourd'hui, il y a une possibilité de rénover non seulement l'ensemble du quartier dans le cadre de l'opération ANRU, mais en plus de rénover l'intérieur des appartements et les parties communes. Je crois que c'est une très belle opportunité qui est offerte. Il faut savoir la saisir. Il n'est pas question de revenir en arrière. Simplement, il faut que cela se fasse dans le plus grand respect des situations de chacun, dans le respect des situations financières, dans l'accompagnement social tout à fait nécessaire pour les gens les plus en difficulté.

Ceux qui ont aujourd'hui du mal à payer leurs loyers auront du mal à faire face à une augmentation de loyer trop conséquente. Il faut que l'on puisse trouver des solutions. J'ai eu le Préfet au téléphone, le Directeur général de Paris Habitat à ce sujet. Il est en train d'étudier avec ses services un certain nombre de propositions que je lui ai faites. Je recevrai les responsables des trois responsables des associations, à savoir le Groupement des Locataires de Boulogne-Billancourt, l'association de la Place Haute et l'Amicale des Locataires pour leur dire en direct ce que j'ai demandé au Préfet. Nous nous retrouvons le 12 mai, la

semaine prochaine, en comité de pilotage. Le Préfet des Hauts de Seine m'a assuré de sa présence, le Conseil général sera représenté par Alain Bernard Boulanger en premier vice-Président chargé de la politique de la ville au niveau du département, le responsable régional de la Caisse des Dépôts sera là, les 8 partenaires seront tous présents, et nous allons évoquer ce que j'ai dit au Préfet sur ce dossier.

Il y a une vraie inquiétude. Honnêtement, il y a eu un déficit de communication. Je pense que l'on aurait pu présenter les dossiers un peu différemment.

En ce qui concerne, Mme Cardetas, le référendum dont vous parlez, l'opération de réhabilitation se fait en deux tranches, la première tranche concerne la Place Haute et c'est pour cela qu'il y a un référendum sur la Place Haute, mais les autres locataires seront appelés à voter, bien évidemment. Ce ne sont pas seulement les locataires de la Place Haute qui vont décider pour l'ensemble. Il y aura deux votes, un vote pour la première tranche avec la Place Haute et un vote pour le reste des logements sur le Vieux Pont de Sèvres et allée du Forum. Chacun sera appelé à voter.

Paris Habitat m'a confirmé qu'ils avaient rencontré chacun des locataires. Mme Rougnon a assisté à un certain nombre de réunions, l'appartement témoin a été réalisé, les visites ont été faites. Des réunions techniques ont été tenues par Paris Habitat, notamment grâce à la mise à disposition de l'antenne municipale que nous avons au pont de Sèvres. Il y a eu des ateliers thématiques : des ateliers architecture, atelier sur le Grenelle de l'Environnement. Cette opération inclut aussi une prise en compte du Grenelle de l'Environnement. Ce sont des dépenses supplémentaires aujourd'hui auxquelles il faut faire face, mais qui vont se traduire normalement, je l'espère, par des économies d'énergie sur une grande période derrière. Il faut prendre en compte chaque aspect de ces dossiers, l'aspect collectif, l'aspect individuel, l'aspect environnemental, l'aspect social.

C'est une bonne opération qui a été initiée de longue date, nous ne faisons que la poursuivre, et cela n'a pas été simple de conclure ce dossier. L'ANRU n'était pas favorable, ne voulait pas s'engager dans ce dossier. Un certain nombre de partenaires ne voulaient pas y aller. Mais tous les partenaires ont fini par se mettre d'accord. Aujourd'hui, il y avait une opportunité à saisir pour ce quartier, il faut la saisir et apporter tous les apaisements nécessaires aux intéressés.

Mme Vouette

Une précision : a-t-on fait une évaluation des allègements de charges qui pourraient être pratiqués suite à la réhabilitation ? S'il y a une économie d'énergie, etc., il y aura peut-être des possibilités de diminuer les charges. Est-ce que cela a été évalué ?

M. Baguet

Oui, c'est évalué dans le bilan financier de l'ANRU, on va revoir tout cela. J'ai demandé que l'on aborde l'aspect financier au cours du comité de pilotage du 12 mai. Il faut étudier ce dossier dans la transparence. Il y a des subventions publiques importantes qui ont été accordées sur la partie HLM. Il n'y a pas de subvention sur la partie ILM. Paris habitat répartit l'ensemble des dépenses sur les uns ou sur les autres pour éviter que les uns payent trop par rapport aux autres. Il faut qu'il y ait un équilibre général de l'opération qui soit respecté, ce qui n'est pas simple compte tenu des orientations des subventions qui sont versées à une partie du dossier et non à l'autre partie.

On va voir tout cela tranquillement, mais aussi rapidement, parce qu'il ne faut que pas l'on traîne trop. La rénovation du quartier est attendue en priorité par les habitants, et pour le reste de la ville.

Etes-vous d'accord pour que l'on perçoive ces 502 000 € supplémentaires ?

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24 - PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ET MISE EN REFUGE LPO EXCELLENCE DE DEUX ESPACES VERTS - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Graffin.

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt souhaite concrétiser sa démarche environnementale y compris par la protection de la biodiversité, en l'occurrence au sein de ses espaces verts. Afin de développer des pratiques de gestion favorables à l'accueil de la faune et de la flore, la Ville s'est lancée dans la réalisation d'un inventaire qui permettra de mieux connaître la biodiversité présente dans tous les espaces les plus naturels du territoire, de la valoriser et de la rendre plus accessible à ses habitants (actions de communication).

Dans cette optique, la collectivité a conclu un partenariat en février 2009 avec la Ligue pour la protection des oiseaux Ile-de-France afin de compléter ses connaissances sur le patrimoine écologique et faunistique de son territoire, d'identifier les enjeux de protection de la biodiversité et de proposer des orientations concrètes de gestion de ses espaces verts.

La collectivité a également sollicité le savoir-faire de la LPO dans le domaine de l'éducation à l'environnement puisque le programme pédagogique développé par cet organisme bénéficie de l'Agrément de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports. Ainsi des animations et des stages seront prévus à destination des écoles publiques et des centres de loisirs, en classe et sur le terrain, dans les cours des établissements scolaires ou au sein

d'espaces verts des deux communes, afin que les enfants découvrent et s'approprient la biodiversité en milieu urbain.

La commune s'engage également dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel par la "mise en refuge LPO formule excellence" de deux sites : le Parc Edmond de Rothschild et le Square Léon Blum. Il s'agit d'un agrément spécialement adapté aux collectivités qui se base sur un diagnostic écologique précis et d'un engagement de la collectivité à mettre en œuvre un ensemble de mesures de gestion et d'aménagement de l'espace favorable à l'accueil de la faune et de la flore.

Je tiens à rappeler que la Ville cultive déjà le développement durable au sein de ses espaces verts : abandon des produits phytosanitaires, limitation des consommations d'eau, et d'électricité, gestion des espaces avec d'autres moyens existants sur le marché (tonte, binage, résine), plantation de fleurs de type vivaces, gazon fleuri et mise en place du paillage aux pieds des massifs (avec des copeaux de bois issus des sapins de Noël récoltés en ville, broyés et disposés sur place), etc.

La direction des Parcs et jardins modifie peu à peu ses pratiques en vue d'accéder au label «Espace Vert Ecologique» et pratique déjà une gestion écologique. Sachez que plus aucun produit phytosanitaire n'est acheté.

Enfin les agents et gestionnaires des espaces verts bénéficieront de l'expertise de la LPO dans la pratique d'une gestion différenciée du patrimoine naturel et dans le choix d'espèces floristiques.

La démarche boulonnaise est donc nouvelle et exemplaire pour son approche globale de la protection de la biodiversité dans le milieu urbain".

M. Baguet

C'est la première fois qu'une ville de plus de 100 000 habitants en France va signer une convention avec la LPO. C'est de la compétence de la Communauté d'agglomération, mais je pensais important que l'on évoque ce sujet au sein de notre Conseil municipal.

Y a-t-il des questions sur cette communication ?

Mme Bauche

C'est un vrai plaisir et je vous remercie pour cette délibération.

Je signale un morceau du parc Rothschild qui ne nous appartient pas encore, le terrain des Canadiens, qui n'a pas été foulé depuis plus de 40 ans, sauf peut-être par quelques clochards, et qui possède bien une biodiversité absolument naturelle, ce qui est rarissime, peut-être exception-

nel dans cette région si urbaine.

M. Baguet

Je vous remercie d'autant plus de cette réflexion que vous savez que, lorsque l'on est arrivé, on a interrompu un projet immobilier de Kaufman et Broad qui prévoyait de construire 10 000 m² sur ce terrain. Je vous remercie de souligner que l'on est là, heureusement, pour protéger la biodiversité !

On peut remercier sincèrement M. Graffin pour tout le travail qu'il a effectué sur ce sujet. Dans le BBI qui va sortir ces jours-ci, il nous explique tout cela dans le détail.

25 - EVOLUTION, ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL MAELIS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ.

Rapporteur : M. Solère.

Mes chers collègues,

Depuis plus de dix ans, la Ville s'est dotée de moyens informatiques pour faciliter la réservation, et le paiement des activités qu'elle propose. Le système est constitué principalement du logiciel Maélis, dont l'éditeur est la société Sigec.

Ce logiciel permet d'assurer la gestion des comptes familles, la gestion des régies, la vente d'activités municipales, le pointage des présences, et le suivi des inscriptions des familles aux activités proposées par la Ville, que ces inscriptions se fassent au guichet, ou par Internet.

Des procédures ont été simplifiées, en relation avec l'éditeur Sigec, pour l'inscription en mairie ou en ligne, le paiement en ligne, l'usage des places en crèche.

Le marché de maintenance du logiciel Maélis vient d'arriver à son terme. Pour poursuivre le programme, il est nécessaire d'en conclure un nouveau pour assurer la mise à jour et la maintenance du logiciel.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer le marché pour l'évolution, l'assistance, et la maintenance du logiciel Maélis. Outre la maintenance annuelle du logiciel de 35 880 € TTC, le programme de modernisation est estimé à 135 000 € TTC pour l'année 2009, licences logicielles, prestations d'installation et formations incluses.

Compte tenu des droits exclusifs que détient l'éditeur du logiciel, ce marché sera passé selon la procédure des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article 35 II 8° du code des marchés publics. Il prendra la forme d'un marché à bons de commande dont les montants minimums et maximums seraient fixés respectivement à 35 880 et 171 000 euros TTC par an, et sera conclu pour une durée d'un an avec possible reconduction expresse dans la limite

d'une durée totale de 4 ans.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even

Je voudrais savoir pourquoi on est à ce point lié avec cet éditeur. Si je lis la procédure des marchés négociés : "sans publicité ni mise en concurrence" et pendant combien de temps est-on encore lié avec ce fournisseur ?

M. Baguet

Je ne sais pas vous répondre.

Mme Dubost

On nous a vendu ce logiciel. Il a certaines défaillances, mais il fonctionne tout de même en partie. C'est l'éditeur qui nous l'a vendu qui assure la maintenance. Ce n'est pas très facile. Il est assez largement perfectible, mais il faut bien que l'éditeur assure sa propre maintenance.

Mme Even.

Même s'il n'y a qu'un éditeur sur le marché, on n'est pas obligé contractuellement de se lier, c'est-à-dire : les droits exclusifs. Même s'il n'y en a qu'un sur le marché et même si on sait que c'est lui que l'on prendra.

Mme Dubost

C'est un logiciel très spécifique.

Mme Even

Je comprends bien, mais on n'est pas obligé de le faire.

M. Baguet

C'est le logiciel de la régie, les cartes B+B. S'il n'y en a pas d'autre, on ne va pas arrêter la prestation servie à tous les Boulonnais parce qu'on veut changer de prestataire.

Mme Even

Je comprends bien, mais on n'est pas contractuellement obligé d'écrire cela, on peut toujours faire appel à

des développements spécifiques si on le souhaite.

M. Tellini.
... (hors micro)

M. Baguet

On va essayer de vous expliquer le problème technique qui est lié, ce n'est pas un problème juridique, c'est un problème technique. On va essayer de vous l'expliquer. Mathieu Barbot viendra vous l'expliquer.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Je voulais remercier Mme Vouette et M. Fourcade de m'avoir autorisé à rajouter la délibération 26.

26

Rapporteur : Mme Dubost.

Monsieur le Maire, chers collègues, le festival Premier Regard est chaque années l'occasion de découvrir à Boulogne-Billancourt de nouveaux talents du septième art parmi les étudiant en audiovisuel.

Ce festival est organisé à Boulogne-Billancourt par l'association Festival Premier Regard, qui a souhaité bénéficier d'un soutien de la ville afin de pérenniser cette opération. Le montant de l'aide sollicitée est de 15 000 €, qu'il vous est de demandé d'approuver.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance et M. Tellini, pour des raisons personnelles, ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Tellini

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais expliquer pourquoi je ne prendrai pas part vote. Je suis président du festival Premier Regard, président de l'association, je ne peux pas prendre part au vote.

Je vous demande d'ores et déjà de me donner la parole une minute après le vote de cette délibération.

M. Fournier

M. le Député maire, je ne prendrai également pas part au vote étant, dans ma vie professionnelle, un soutien actif

du Festival Premier Regard, que je continue à soutenir d'ailleurs.

M. Baguet

Effectivement, c'est plus sain.
Je mets aux voix la délibération.
2 ne prennent pas par vote : M. Tellini et M. Fournier.

La délibération n°26 est adoptée.

M. Tellini

Je pourrais me contenter de dire trois mots : merci, merci et merci, mais je vais y ajouter une phrase à chaque fois.

Merci à l'ensemble de nos collègues d'avoir voté à l'unanimité cette délibération ce soir. Vous reconnaissez là le travail fait pendant 7 ans et la qualité de ce festival.

Merci, un merci un peu particulier à notre adjoint à la Culture, passionné et passionnant, pour les 7 années qu'il a passées à côté de moi dans cette aventure.

Et pour finir, Monsieur le Maire, à ma demande, vous m'avez reçu au mois de novembre et dans le secret de votre bureau, les yeux dans les yeux, vous m'avez fait des promesses. Vous les avez tenues.

Merci.
(Applaudissements...)

M. Baguet

Plusieurs annonces : je voulais vous présenter Mme Catherine de Foligny, qui a rejoint la mairie depuis le 1er mai de cette année pour être directeur général adjoint en charge du département services aux personnes. Mme de Foligny a un parcours très intéressant : elle est d'abord docteur en médecine, elle est devenue après administrateur territorial, elle a exercé des missions au cabinet ministériel, elle a été DGA d'un Conseil général, DGS d'une ville de 30 000 habitants. Elle était dans son dernier poste DGA de la ville d'Aix-en-Provence. Elle a quitté le soleil pour nous, nous sommes très sensibles à cette démarche. Elle était en charge de la population.

Je voulais vous dire que nous nous retrouverons pour les conseils municipaux le jeudi 11 juin. Le dernier Conseil municipal du semestre aura lieu le jeudi 9 juillet. Et pour le conseil communautaire, nous ferons un conseil exceptionnel le mercredi 10 juin à 19 heures 15 pour valider le processus de l'intercommunalité, la gouvernance, les compétences, mais auparavant nous aurons une réunion de travail avec Mme Vouette, M. Fourcade et M. Solère, qui est fixée le 20 mai à 18 h 30. Je rencontre mes collègues maires ce week-end. Nous allons effectivement

revoir ce dossier.

La dernière chose que je voulais vous dire. Je vous rappelle que la tenue des bureaux de vote pour les élections est obligatoire pour les 55 élus que nous sommes. Nous n'avons à ce jour que 31 réponses sur les 55. Je vous demande de répondre le plus vite possible pour que l'on puisse compléter les bureaux de vote par les personnes qui devraient être remplacées.

Mlle Cardetas.

Cela tombe bien que vous souleviez ce problème, parce qu'on a un problème de courrier. Je n'ai rien reçu chez moi. Je ne l'ai pas dans mon casier. En début de mandat, on nous a demandé où l'on voulait que soit adressé notre courrier, j'ai mis : " à mon domicile." Je reçois vos convocations au Conseil municipal, pour le reste, je ne reçois rien.

M. Baguet

J'ai fait une lettre, vous avez reçu ma lettre, je l'ai déjà envoyée avant les vacances. Prenez vos dispositions, je rappelle que le scrutin des Européennes a lieu le dimanche 7 juin de 8 heures à 20 heures. On utilisera les machines à voter, comme cela a fonctionné jusqu'à présent.

Merci beaucoup pour votre présence et votre attention.
Bon week-end. On se retrouve demain pour la cérémonie du 8 mai.

La séance est levée à 22 h 55.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00